Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
Aboriginal Affairs and Northern Development Canada

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et Commission canadienne des affaires polaires

Budget des dépenses 2013–2014

Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Table des matières

Message du ministre 1

Section I : Survol de l'organisation 3
Raison d'être 3
Responsabilités 3
Résultats stratégiques et Architecture d'alignement des programmes 5
Priorités organisationnelles 7
Analyse des risques 12
Sommaire de la planification 15
Profil des dépenses 23
Budget des dépenses par crédit voté 25

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 27
Résultat stratégique : Le gouvernement 27
Programme 1.1 : Gouvernance et institutions gouvernementales 27
Programme 1.2 : Relations de coopération 28
Programme 1.3 : Gestion des traités 30
Résultat stratégique : Les gens 33
Programme 2.1 : Éducation 33
Programme 2.2 : Développement social 34
Programme 2.3 : Gestion des affaires des particuliers 36
Programme 2.4 : Résolution des questions des pensionnats 37
Résultat stratégique : Les terres et l'économie 39
Programme 3.1 : Développement économique des Autochtones 39
Programme 3.2 : Gestion fédérale des terres de réserve 41
Programme 3.3 : Infrastructure communautaire 42
Programme 3.4 : Participation des Autochtones vivant en milieu urbain 44
Résultat stratégique : Le Nord 46
Programme 4.1 : Gouvernance et gens du Nord 46
Programme 4.2 : Science et technologies du Nord 48
Programme 4.3 : Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord 49
Programme : Services internes 51

Commission canadienne des affaires polaires 54
Résultat stratégique : Accroître le savoir polaire canadien 54
Programme : Gestion du savoir et communication 54
Programme : Services internes 55

Section III : Renseignements supplémentaires 57
Principales données financières 57
États financiers prospectifs 59
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires 59
Dépenses fiscales et évaluations 59

Section IV : Autres sujets d'intérêt 61
Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation 61
Information additionnelle 61

Message du ministre

Au nom d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) et de la Commission canadienne des affaires polaires, je suis heureux de présenter au Parlement et à la population canadienne le *Rapport sur les plans et les priorités de 2013–2014*.

AADNC continue, aux termes de son mandat, à soutenir les Autochtones et les résidants du Nord et à former des partenariats avec eux afin d'améliorer leur prospérité économique, de favoriser le développement de collectivités plus saines et plus autosuffisantes, et de leur permettre de participer davantage au développement d'une économie canadienne forte, et ce, au profit de tous les Canadiens.

Pour l'année à venir, nous continuerons en priorité à veiller à ce que les élèves des Premières Nations reçoivent une éducation de qualité et puissent profiter des mêmes possibilités que tous les autres Canadiens ainsi que des moyens qui leur permettront de faire leur entrée sur le marché du travail et de participer pleinement à une économie canadienne vigoureuse.

Afin d'améliorer le taux d'obtention de diplôme des élèves des Premières Nations, le gouvernement est en train de mettre en place d'importantes réformes, y compris l'élaboration d'une loi sur l'éducation des Premières Nations. À cette fin, des séances de consultations approfondies seront organisées pour recueillir des commentaires qui documenteront la rédaction de cette loi, l'avant-projet de loi fera l'objet d'une concertation, de nouveaux mécanismes de financement seront examinés afin de garantir un financement soutenu, et les programmes d'enseignement seront améliorés.

L'instauration et le maintien de partenariats honorant les traités historiques et modernes contribuent à l'essor de collectivités des Premières Nations et inuites saines et viables, favorisant le développement de débouchés économiques et de perspectives d'emploi. En 2013–2014, AADNC va continuer à collaborer avec des partenaires motivés pour accélérer les négociations.

Des approches et des solutions novatrices sont nécessaires pour obtenir des résultats améliorés et concrets pour les Autochtones et leurs collectivités. Afin d'atteindre cet objectif, il sera crucial de poursuivre la mise en œuvre du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones et d'appliquer une nouvelle approche axée sur les résultats en ce qui a trait à la participation du Canada aux négociations des revendications territoriales globales et de l'autonomie gouvernementale.

En 2013–2014, AADNC poursuivra la mise en œuvre de la priorité ministérielle qui consiste à appuyer le développement communautaire et le renforcement de la capacité de gouvernance, notamment en concevant des outils visant à améliorer la reddition de comptes et la transparence des gouvernements des Premières Nations ainsi qu'à réduire le fardeau administratif des collectivités des Premières Nations.

L'amélioration de l'autonomie des collectivités nordiques, tout comme leur bien-être, demeure une priorité pour notre gouvernement. C'est pourquoi nous continuerons de travailler à des initiatives qui favoriseront la prospérité du Nord, notamment en continuant de nous concentrer sur les objectifs énoncés dans notre Stratégie pour le Nord.

Nous avons beaucoup de pain sur la planche, et je suis très fier des efforts de collaboration qui sont déployés pour trouver des solutions visant à aider les personnes et les collectivités que nous servons. La mise en œuvre de mesures concertées et la collaboration entre notre gouvernement, les Premières Nations, les Métis, les Inuit et les collectivités du Nord, ainsi qu'avec les provinces et les territoires seront essentielles tout au long de l'année à venir.

Je me ferai un plaisir de faire état de ces initiatives dans les rapports que je présenterai plus tard au Parlement.

La version originale a été signée par

L'honorable Bernard Valcourt C.P., c.r., député et
ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien

SECTION I

Survol de l'organisation

Raison d'être

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) soutient les Autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis) et les résidents du Nord dans leurs efforts pour :

- améliorer leur bien-être social et leur prospérité économique;
- établir des collectivités saines et plus autosuffisantes;
- participer plus pleinement au développement politique, social et économique du Canada — au bénéfice de tous les Canadiens.

Responsabilités

Le Ministère a un double mandat, soit les **affaires autochtones** et le **développement du Nord** qui, ensemble, aident les Autochtones et les résidants du Nord à former des collectivités saines et autosuffisantes et à aspirer à de plus grands objectifs économiques et sociaux.

Le mandat des **affaires autochtones** est établi par différentes sources qui comprennent, entre autres, la Constitution canadienne, la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien,* la *Loi sur les Indiens* et les modifications qui lui ont été apportées au fil des ans, de textes législatifs particuliers sur lesquels sont fondés des traités contemporains, comme la *Loi sur l'Accord définitif nisga'a,* la *Loi sur l'Accord définitif concernant la Première nation Tsawwassen,* la *Loi sur l'accord définitif concernant les premières nations maanulthes* et la *Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador,* et de textes législatifs édictés plus récemment, parmi lesquels on compte la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* et la *Loi sur la compétence des premières nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique,* qui ont pour but de conférer aux Premières Nations des pouvoirs allant au-delà de ceux prévus dans la *Loi sur les Indiens.* Une importante partie du mandat du Ministère s'inspire également de décisions stratégiques qui ont été prises et de pratiques de programmes qui ont été élaborées avec le temps. Il est encadré par une jurisprudence qui a des répercussions directes sur les politiques ministérielles. Enfin, il est structuré par des ententes de financement et des ententes officielles conclues avec les Premières Nations et/ou les gouvernements provinciaux ou territoriaux.

AADNC négocie et met en œuvre, au nom du gouvernement du Canada, des ententes sur le règlement des revendications globales et particulières et des ententes sur l'autonomie gouvernementale; supervise la mise en œuvre des règlements sur les revendications; soutient les services offerts dans les réserves, notamment au niveau de l'éducation, du développement économique, du logement, de l'infrastructure publique et de l'aide sociale aux Indiens inscrits sur les réserves; administre le volet de la *Loi sur les Indiens* concernant les terres et s'acquitte d'autres attributions réglementaires précisées dans la *Loi sur les Indiens*.

Le ministre est également le principal intervenant fédéral auprès des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain. À ce titre, il lui incombe notamment d'entretenir et de resserrer les liens entre le gouvernement du Canada et les organisations chargées de défendre les intérêts des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain, de participer aux processus de négociation menés avec des organisations représentatives et les

provinces; et de coordonner la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain du gouvernement, laquelle vise l'établissement de partenariats axés sur la résolution de problèmes avec des gouvernements provinciaux, des organisations autochtones urbaines, des municipalités et d'autres ministères fédéraux. Le Ministère fait également office de point de liaison pour les questions concernant les Inuit afin d'appuyer l'inclusion de celles-ci dans l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux et est le principal point de liaison avec les organisations et les gouvernements inuits à l'échelon national et dans les régions.

Le mandat du **développement du Nord** est déterminé par la Constitution canadienne et des textes législatifs édictés à la fin des années 1960 et au début des années 1970, notamment la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*; de textes législatifs sur lesquels sont fondés des traités contemporains au nord du 60e parallèle, comme la *Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* ou des ententes sur l'autonomie gouvernementale, comme la *Loi sur l'autonomie des premières nations du Yukon*; et de textes législatifs concernant la gestion de l'environnement ou des ressources, et est encadré par des textes législatifs qui promulguent le transfert des responsabilités et des services d'AADNC aux mains des gouvernements territoriaux, comme la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada-Yukon sur le pétrole et le gaz*.

AADNC est le ministère fédéral responsable des deux cinquièmes de la masse continentale du Canada, avec un rôle direct dans le développement politique et économique des territoires et d'importantes responsabilités liées à la gestion des ressources, des terres et de l'environnement. Dans le Nord, ce sont les gouvernements territoriaux qui, de façon générale, fournissent la majorité des programmes et des services destinés à tous les résidents du Nord, y compris aux Autochtones.

La **Commission canadienne des affaires polaires**, un organisme distinct, soutient également la recherche polaire dans le cadre de son mandat, qui concerne le développement, la promotion et la diffusion des connaissances sur les régions polaires. La Commission remplit son mandat en coopérant avec des organisations, des institutions et des associations, au Canada et ailleurs, en vue d'entreprendre, de soutenir et de publier des études, souligner des réalisations et de promouvoir la recherche polaire et ses applications au Canada, de rendre compte des affaires polaires et de l'état des connaissances polaires et d'organiser et de soutenir des conférences, des séminaires et des réunions.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada — Architecture d'alignement des programmes (AAP) de 2013–2014

1. Le gouvernement

Bonne gouvernance et relations de coopération pour les Premières Nations, les Métis, les Indiens non inscrits, les Inuits et les résidents du Nord

1.1 Gouvernance et institutions gouvernementales
- 1.1.1 Gouvernements des Premières Nations
- 1.1.2 Institutions et organisations

1.2 Relations de coopération
- 1.2.1 Négociation des revendications et de l'autonomie gouvernementale
- 1.2.2 Revendications particulières
- 1.2.3 Relations avec les Inuits
- 1.2.4 Consultation et engagement
- 1.2.5 Relations avec les Métis et les Indiens non inscrits et Gestion des droits des Métis

1.3 Gestion des traités
- 1.3.1 Mise en œuvre des obligations relatives aux traités modernes
- 1.3.2 Gestion des relations relatives aux traités
- 1.3.3 Gestion des autres ententes négociées

2. Les gens

Bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations et des Inuits

2.1 Éducation
- 2.1.1 Enseignement élémentaire et secondaire
- 2.1.2 Enseignement postsecondaire

2.2 Développement social
- 2.2.1 Aide au revenu
- 2.2.2 Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants
- 2.2.3 Aide à la vie autonome
- 2.2.4 Services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières Nations
- 2.2.5 Prévention de la violence familiale

2.3 Gestion des affaires des particuliers
- 2.3.1 Inscription et appartenance
- 2.3.2 Gestion des fonds
- 2.3.3 Gestion fiduciaire
- 2.3.4 Annuités découlant des traités

2.4 Résolution des questions des pensionnats
- 2.4.1 Paiements d'expérience commune
- 2.4.2 Processus d'évaluation indépendant
- 2.4.3 Commémoration
- 2.4.4 Appui à la Commission de vérité et de réconciliation

3. Les terres et l'économie

Participation entière des personnes et des collectivités des Premières Nations, des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuits à l'économie

3.1 Développement économique des Autochtones
- 3.1.1 Entrepreneuriat autochtone
- 3.1.2 Activation des biens communautaires
- 3.1.3 Investissements fédéraux stratégiques et partenariats

3.2 Gestion fédérale des terres de réserve
- 3.2.1 Ajouts aux réserves
- 3.2.2 Enregistrement d'intérêts juridiques dans les terres de réserve
- 3.2.3 Clarté des frontières des terres de réserve
- 3.2.4 Gestion environnementale

3.3 Infrastructure communautaire
- 3.3.1 Infrastructure pour l'eau et les eaux usées
- 3.3.2 Installations d'enseignement
- 3.3.3 Logement
- 3.3.4 Matériel et installations communautaires
- 3.3.5 Énergies renouvelables et efficacité énergétique

3.4 Participation des Autochtones vivant en milieu urbain

4. Le Nord

Autonomie, prospérité et bien-être des gens et des collectivités du Nord

4.1 Gouvernance et gens du Nord
- 4.1.1 Développement politique et relations intergouvernementales
- 4.1.2 Nutrition Nord
- 4.1.3 Adaptation au changement climatique

4.2 Science et technologies du Nord
- 4.2.1 Lutte contre les contaminants dans le Nord
- 4.2.2 Initiatives scientifiques

4.3 Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord
- 4.3.1 Pétrole et gaz
- 4.3.2 Mines et minéraux
- 4.3.3 Sites contaminés
- 4.3.4 Gestion des terres et de l'eau
- 4.3.5 Gestion de l'environnement

Services internes

Tableau de concordance[1] de l'Architecture d'alignement des programmes d'AADNC de 2012-2013 à 2013-2014

Suite à une récente réorganisation d'AADNC et du transfert de programmes de Patrimoine canadien, les changements suivants ont été apportés afin de mieux intégrer les programmes pour les Métis, les Indiens non inscrits et les Autochtones en milieu urbain à l'Architecture d'alignement des programmes du Ministère :

Le gouvernement : Un nouveau sous-programme des Relations avec les Métis et les Indiens non inscrits et Gestion des droits des Métis (SP 1.2.5) a été ajouté au programme de Relations de coopération (P 1.2). Ce nouveau sous-programme est une combinaison de l'ancien programme du Bureau de l'interlocuteur fédéral (BIF) — Gestion des droits des Métis et du volet Relations du programme Développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits. De plus, le volet Renforcement des capacités du programme de Développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits a été intégré au SP Institutions et organisations (SP 1.1.2) du programme Gouvernance et institutions gouvernementales (P.1.1). L'intégration des programmes du BIF s'est traduite par un ajustement à l'énoncé de résultat stratégique pour inclure le groupe bénéficiaire élargi des Métis et des Indiens non inscrits.

Les terres et l'économie : L'ancien programme Autochtones en milieu urbain du BIF et les programmes transférés de Patrimoine canadien — Centres d'amitié autochtones, Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone et Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain — ont été combinés pour créer le programme de Participation des Autochtones en milieu urbain (P 3.4). L'énoncé de résultat stratégique a ainsi été ajusté pour refléter l'ajout des Métis et des Indiens non inscrits.

[1] Le tableau de concordance fait ressortir les changements apportés aux secteurs de programmes de 2012–2013 à 2013–2014 tels qu'illustrés dans l'AAP. Pour un tableau de concordance financière détaillé, veuillez consulter le lien suivant : http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1358882773749.

Priorités organisationnelles

Le Ministère compte trois priorités courantes de planification pour la période de 2013–2014 :

1. Transformer pour améliorer les résultats;
2. Améliorer les partenariats et les relations;
3. Gérer les ressources efficacement.

La présente section décrit les priorités et les plans sur lesquels AADNC se concentrera au cours de l'année à venir et par la suite.

Priorité : Transformer pour améliorer les résultats **Type :** En cours

Résultats stratégiques : Les gens, Le gouvernement, Les terres et l'économie, Le Nord

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

La production de résultats améliorés et tangibles pour les Autochtones et leurs collectivités nécessitera des approches et des solutions novatrices.

Plans en vue de donner suite à la priorité

Pour *Renforcer et réformer l'éducation*, AANDC encouragera les étudiants autochtones à obtenir leur diplôme et à acquérir les compétences nécessaires pour accéder au marché du travail.

Principales initiatives :

- Collaborer avec des partenaires motivés en vue de l'adoption d'une nouvelle loi sur l'éducation des Premières Nations;
- Examiner de nouveaux mécanismes de financement qui assureront un financement soutenu et renouvelable aux étudiants des Premières Nations;
- Améliorer le programme d'enseignement et veiller à ce que soient mis en place des mécanismes de responsabilisation pour le nouveau système d'éducation des Premières Nations, en poursuivant la mise en œuvre du Programme des partenariats en éducation[2] et du Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations[3]; et
- Continuer d'investir dans la rénovation des écoles existantes et d'appuyer des pratiques innovatrices et rentables afin de faire progresser les projets de construction d'écoles et d'optimiser l'effet des investissements du gouvernement.

Pour *Renforcer l'autonomie des citoyens*, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Travailler à améliorer les politiques et les programmes sociaux qui favorisent la sécurité et la stabilité des femmes, des enfants et des familles autochtones au moyen de services de prévention et de protection ainsi que la préparation des membres de la collectivité à l'emploi au moyen de mesures actives (p. ex., mesures de soutien et formation professionnelle préalables à l'emploi, services de soutien transitoires);
- Moderniser l'inscription au registre des Indiens et intégrer le certificat sécurisé de statut indien à l'inscription au registre;
- Fournir aux Premières Nations une option améliorée en vertu de l'alinéa 64(1)k) de la *Loi sur les Indiens* leur permettant de prendre le contrôle des sommes versées aux comptes de capital;

[2] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033760/1100100033761.

[3] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033703/1100100033704.

- Faire progresser l'adoption de projets de loi tels que le projet de loi C-27 sur la transparence financière des Premières Nations et le projet de loi S-6 sur les élections au sein des Premières Nations, lesquels mettront les membres des Premières Nations à même de prendre des décisions éclairées au moment des élections et accroîtront la responsabilisation et la transparence des gouvernements des Premières Nations;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, dont une compensation financière, une commission de vérité et de réconciliation, des activités de commémoration et des mesures pour appuyer la guérison et l'éducation; et
- Examiner de nouvelles mesures législatives autorisant la propriété privée à l'intérieur des limites actuelles des réserves des Premières Nations.

Pour *Améliorer le développement économique et la création d'emplois*, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Continuer de contribuer à l'avancement de la mise en œuvre du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones;
- Harmoniser les programmes pour aider les Autochtones et leurs collectivités à gérer leurs terres, leurs ressources et leur développement économique efficacement;
- Accroître la participation des Autochtones à des projets majeurs de développement des ressources grâce à la collaboration de partenaires qui les aideront à surmonter les obstacles à l'emploi;
- Cibler des investissements à l'égard de possibilités économiques particulières;
- Appuyer la mise en œuvre de nouvelles initiatives, novatrices et concertées, fondées sur la collaboration en matière de développement économique hors réserve, afin de combler les écarts socio-économiques;
- Mettre en œuvre la nouvelle *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* adoptée en 2009 et qui entrera en vigueur en même temps que le règlement modernisé;
- Assurer le respect de la législation fédérale en matière d'environnement et minimiser les obligations juridiques et financières du Ministère en matière environnementale;
- Appuyer la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières Nations* pour générer une variété d'avantages pour toutes les parties prenantes, notamment des emplois dans la collectivité, des retombées économiques et des recettes fiscales avantageuses; et
- Réduire les risques liés au système d'aqueduc et d'eaux usées par le biais :
  a) d'un renforcement accru des capacités et d'une meilleure formation de l'exploitation;
  b) des normes et de protocoles exécutoires; et
  c) d'investissements en immobilisations pour améliorer les technologies, les partenariats et la maximisation du financement des infrastructures.

Pour *Maintenir l'élan de la Stratégie pour le Nord*, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Faire progresser l'adoption du projet de loi C-47 sur l'emploi et la croissance dans le Nord;
- Faire progresser le transfert des responsabilités pour la gestion des terres et des ressources aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut;
- Assurer aux collectivités isolées du Nord l'accès à des aliments sains dans le cadre de Nutrition Nord Canada[4];
- Favoriser les changements aux régimes de réglementation appliqués dans le Nord (par ex., la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*, la *Loi sur l'Office des droits de surface des Territoires du Nord-Ouest*, le *Règlement sur l'exploitation minière*) pour stimuler un environnement plus favorable à l'exploitation des ressources;
- Poursuivre les travaux de conception associés à la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique[5] et l'élaboration de son plan stratégique quinquennal de sciences et technologies;
- Mettre en œuvre l'évaluation environnementale régionale de Beaufort; et
- Favoriser l'assainissement de sites contaminés, particulièrement les sites des mines Giant et Faro.

[4] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.nutritionnorthcanada.ca/index-fra.asp.

[5] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1318008134221/1318008288101.

Priorité : Améliorer les partenariats et les relations **Type :** En cours

Résultats stratégiques : Les gens, Le gouvernement, Les terres et l'économie, Le Nord

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

De meilleurs résultats peuvent être atteints grâce à de solides relations et au travail avec des partenaires motivés comme les collectivités autochtones, les partenaires provinciaux et territoriaux, les organisations représentatives, l'industrie et d'autres intervenants.

Plans en vue de donner suite à la priorité

Pour *Mettre en œuvre la réconciliation*, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Poursuivre le traitement des demandes d'indemnisation restantes dans le cadre du Paiement d'expérience commune et du Processus d'évaluation indépendant selon les normes de service établies;
- Amorcer le paiement des crédits à des fins éducationnelles conformément à la Convention de règlement;
- Continuer de respecter les obligations du Canada à l'égard de la Commission de vérité et de réconciliation;
- Promouvoir la réconciliation entre le Gouvernement du Canada et les Autochtones ainsi qu'entre les Autochtones et les autres Canadiens;
- Continuer de développer et de favoriser des relations positives entre le Gouvernement et les organisations des Métis et des Indiens non inscrits;
- Travailler avec les partenaires inuits du Groupe de travail multilatéral du Nanilavut pour aider à trouver les lieux de sépulture de proches disparus; et
- Appuyer le développement de systèmes d'inscription conformes à la décision de la Cour suprême *R. v. Powley* [2003].

Pour *Faciliter la capacité et le développement des collectivités*, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Fournir du financement pour la formation et l'accréditation des opérateurs de systèmes d'aqueduc et d'eaux usées dans toutes les régions;
- Appuyer la création et la gestion d'organisations responsables des logements pour les Premières Nations vivant dans les réserves;
- Examiner des solutions de rechange pour financer et acquérir des infrastructures communautaires, notamment le recours à des partenariats publics privés et au regroupement des projets d'approvisionnement;
- Renforcer la capacité de gestion des urgences des Premières Nations (atténuation, préparation, intervention et rétablissement); et
- Reconnaître AADNC comme l'un des nombreux ministères qui collaborent avec les Premières Nations et qu'une approche commune intégrée sera avantageuse pour les Premières Nations, qu'AADNC a adopté le Cadre de développement communautaire de Santé Canada et qu'il établira un langage et des indicateurs communs pour appuyer ce cadre.

Pour *Accroître les partenariats afin de s'assurer que les programmes répondent davantage aux besoins*, AANDC prendra les mesures suivantes :

- Travailler avec les partenaires intéressés à la présentation d'une loi sur l'éducation des Premières Nations;
- Continuer la mise en œuvre de nouveaux accords tripartites portant sur l'éducation et l'avancement des partenariats en éducation établis en préparation à la nouvelle loi;
- Participer aux travaux du Comité national sur l'éducation des Inuit;
- Conclure de nouveaux partenariats de développement économique en vertu de l'Initiative de partenariats stratégiques[6];

[6] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1330016561558/1330016687171.

- Poursuivre les activités de réforme des programmes sociaux qui profiteront mieux aux collectivités des Premières Nations, notamment :
  1) Harmoniser et intégrer les programmes fédéraux et améliorer les mesures incitatives du Programme d'aide au revenu à l'intention des personnes qui habitent dans les réserves afin d'aider les bénéficiaires d'aide au revenu qui peuvent travailler à participer à la formation qui améliorera leur employabilité et leur participation au marché du travail; et
  2) Travailler en partenariat avec les provinces et le Yukon pour renforcer la prestation des programmes d'aide au revenu et des services à l'enfance et à la famille;
- Modifier la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et le règlement connexe pour les harmoniser aux régimes provinciaux en matière d'énergie et faire des terres des Premières Nations un investissement aussi attrayant que les terres hors réserve;
- Continuer de développer et de favoriser des relations positives entre le Gouvernement et les Premières Nations, les Inuit, et les organisations des Métis et des Indiens non inscrits, les provinces et les territoires, les partenaires internationaux et d'autres partenaires;
- Poursuivre l'avancement du projet de loi S-8, Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, pour assurer que les normes en matière d'eau potable et d'eaux usées qui s'appliquent aux terres des Premières Nations soient comparables à celles conférées à tous les Canadiens; et
- Renforcer les relations avec les partenaires de gestion des urgences pour assurer que les services et les mécanismes de financement en la matière soient tant efficaces qu'efficients.

Pour *Négocier et mettre en œuvre les ententes de revendications et d'autonomie gouvernementale*, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Avoir recours à diverses politiques fédérales (revendications globales, revendications particulières, revendications spéciales et ententes sur l'autonomie gouvernementale) pour traiter les revendications historiques et modernes;
- Appuyer des gouvernements autochtones capables et responsables en faisant progresser l'adoption de mesures législatives comme le projet de loi S-6, Loi sur les élections au sein des Premières Nations, et le projet de loi C-27, Loi sur la transparence financière des Premières Nations;
- Fournir des clarifications quant à l'utilisation, à la gestion et à la propriété des terres et des ressources; et
- Faciliter l'autonomie économique des groupes et des collectivités autochtones, ce qui aura pour effet de promouvoir la croissance économique de tous les Canadiens.

Principales initiatives :

- Le 11 janvier 2013, le Premier ministre, le ministre d'AADNC ainsi que d'autres ministres du Cabinet ont rencontré les dirigeants de l'Assemblée des Premières Nations et se sont engagés à entamer des dialogues de haut niveau au sujet des relations découlant des traités et des revendications globales;
- Mettre en œuvre une approche axée sur les résultats à l'égard de la participation du Canada aux négociations d'ententes de revendications territoriales globales et d'autonomie gouvernementale afin :
  1) D'axer les ressources sur les tables les plus susceptibles de réussir;
  2) D'envisager des outils en dehors des processus de négociation pour gérer les droits de l'article 35, tout en favorisant le développement économique et l'autonomie; et
  3) De simplifier les processus de régie des mandats et d'approbation à l'interne;
- Sensibiliser les autres ministères gouvernementaux aux accords sur les revendications territoriales globales et d'autonomie gouvernementale et à leurs obligations découlant de ces derniers;
- Travailler avec les provinces, les territoires et les groupes autochtones afin d'harmoniser les processus de consultation, le cas échéant; et
- Continuer à travailler avec les Premières Nations aux tables de négociation sur les revendications particulières pour permettre au Canada d'élaborer des offres de règlement qui sont justes et raisonnables.

Priorité : Gérer les ressources efficacement **Type :** En cours

Résultats stratégiques : Le gouvernement, Les gens, Les terres et l'économie, Le Nord, Services internes

Description

Pourquoi s'agit-il d'une priorité?

AADNC concentrera ses ressources sur l'obtention de meilleurs résultats pour les Canadiens et sur l'offre de services et de processus d'affaires plus efficaces.

Plans en vue de donner suite à la priorité

Pour *Mettre en œuvre la nouvelle politique sur les paiements de transfert*[7] *afin d'améliorer la gestion des relations de financement*, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Converger avec Santé Canada vers le même système de gestion financière et de gestion des subventions et contributions d'ici 2014;
- Poursuivre la rationalisation des ententes de financement avec les Premières Nations et d'autres bénéficiaires;
- Donner suite aux conclusions et aux recommandations de la Commission sur la réduction de la paperasse en vue de poursuivre la mise en œuvre des options de financement et de production de rapports normalisées et rationalisées;
- Poursuivre l'amélioration des services offerts sur le Web pour réduire les exigences en matière de rapports des bénéficiaires et faciliter l'identification et la communication des mesures de rendement; et
- Tirer profit des leçons apprises du projet Pangnirtung : Établir des liens pour les jeunes afin de rationaliser la réalisation horizontale des programmes et réaliser des économies administratives pour le Gouvernement du Canada et les bénéficiaires de financement.

Pour *Mettre en œuvre les résultats de l'Examen des services administratifs partagés*, AADNC poursuivra la transition à Services partagés Canada et la rationalisation de l'infrastructure habilitante par le regroupement des réseaux, des centres de données et des systèmes de courriel du gouvernement.

Pour *Mettre en œuvre le Plan de renouvellement de la fonction publique et soutenir le programme d'excellence*, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Poursuivre la planification et l'harmonisation rigoureuses des ressources;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action pour le renouvellement de la fonction publique en vue d'une fonction publique de demain durable et adaptative;
- Poursuivre la mise en œuvre des stratégies de gestion des ressources humaines pour renforcer et favoriser l'excellence organisationnelle; et
- Appuyer les efforts du Gouvernement du Canada visant la rationalisation des services internes dans les ministères et dans l'ensemble de la fonction publique.

[7] Le libellé original de la priorité est passé de « mettre en œuvre » à « maximiser l'utilisation de » la Politique sur les paiements de transfert afin de mieux refléter l'état d'avancement du Ministère dans la réalisation de cette priorité.

Analyse des risques

AADNC finance ou offre des programmes et des services à divers groupes (Premières Nations, Inuit, Métis et résidants du Nord) vivant dans des collectivités disséminées partout au pays — il s'agit aussi bien de régions nordiques éloignées que de grands centres urbains.

Le financement et la prestation des services destinés aux Autochtones et à leurs collectivités, particulièrement les Premières Nations vivant dans les réserves, et s'apparentant à ceux fournis par les provinces (comme l'éducation, le logement, l'infrastructure communautaire et l'aide au revenu) constituent un important secteur d'activité pour le Ministère. La majorité des programmes et services financés par AADNC sont exécutés par les collectivités autochtones ou dans le cadre de partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et avec les organisations autochtones et nordiques. Par conséquent, l'atteinte de résultats visés dépend le plus souvent de la collaboration entre les partenaires qui travaillent ensemble pour relever les défis auxquels font face les collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Un nombre important de jurisprudences et l'évolution constante des concepts constitutionnels qui découle de décisions de justice concernant les droits ancestraux et les droits issus de traités peuvent engendrer de lourdes responsabilités financières pour le Gouvernement du Canada et continuent d'avoir d'importantes répercussions sur le mandat d'AADNC et sur la façon dont celui-ci s'acquitte des obligations légales de la Couronne.

Dans le cadre du profil des risques ministériels (PRM) d'AADNC, le Ministère mène une évaluation annuelle de ses risques. Le PRM est un aperçu et une évaluation ponctuels des risques les plus importants qui menacent la réalisation du mandat du Ministère. Le PRM a été mis à jour en août 2012. Le processus comportait une revue des évaluations de risque antérieures des régions, des programmes et des secteurs, des vérifications, des évaluations et des auto-évaluations des contrôles ainsi que des entrevues ciblées avec la haute direction des secteurs faisant face à des changements importants ou qui ont un rôle important à jouer dans les dossiers horizontaux.

La haute direction d'AADNC a participé activement à la définition des risques, des facteurs de risque et des conséquences afin d'assurer que les réalités actuelles du cadre opérationnel interne et externe soient bien reflétées. Chaque risque a été assigné à un responsable de risques. Les stratégies d'atténuation de chaque risque ont été élaborées et intégrées au Plan d'activités ministérielles.

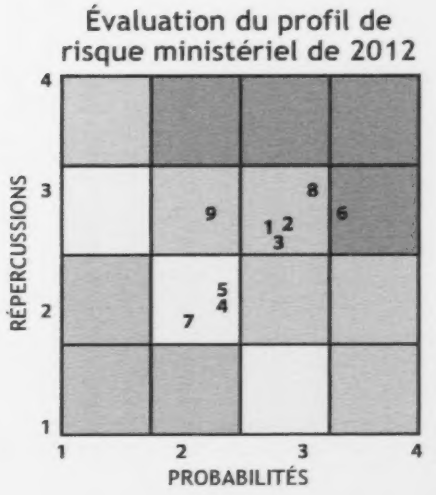

1 Risque lié à la capacité et aux compétences en matière de ressources humaines
2 Risque lié à l'information pour la prise de décisions
3 Risque lié à la transformation et à la mise en œuvre
4 Risque lié à l'harmonisation des ressources
5 Risque lié aux partenariats gouvernementaux
6 Risque lié aux relations avec les Autochtones
7 Risque lié aux partenariats externes
8 Risque juridique
9 Risque environnemental

Le *risque lié aux relations avec les Autochtones* était le seul secteur de risque évalué comme très élevé par le Ministère. Bien que les conséquences potentielles soient importantes, plusieurs stratégies d'atténuation sont proposées pour l'année à venir. Les initiatives de refonte du programme (notamment la refonte des mécanismes de financement), l'harmonisation des processus ministériels résultant des activités de gestion des dépenses, et la mise en œuvre d'approches fondées sur le risque à l'égard de la surveillance et de la reddition de compte des bénéficiaires devraient permettre une efficacité et une efficience accrues des activités du Ministère. Cette harmonisation se traduira par une diminution de la frustration des clients, un fardeau administratif moindre et une réduction du dédoublement des efforts pour obtenir du financement de programme.

Quatre secteurs de risque ont été évalués comme élevé. Les stratégies d'atténuation pour le *risque lié à la capacité et aux compétences en matière de ressources humaines* incluent le développement et la mise en œuvre d'initiatives de mieux-être en milieu de travail, la mise en œuvre de la stratégie d'apprentissage et de formation d'AADNC et la mise en place d'échanges de personnel entre ministères. Le *risque lié à l'information pour la prise de décisions* a trait à la possibilité que le Ministère ne dispose pas de l'information nécessaire pour respecter ses obligations. À cette fin, des efforts visant à réduire et à harmoniser les exigences de rapport pour les bénéficiaires continueront d'être déployés dans la mesure du possible. Cela inclut les plans pour travailler avec Santé Canada à l'intégration des principaux systèmes de données, notamment l'établissement de rapports financiers. Le *risque environnemental* est lié à la possibilité que le Ministère ne soit pas en mesure de gérer les enjeux et le passif environnementaux en temps opportun et de façon rentable. Les stratégies d'atténuation de ce risque incluent l'appui continu des programmes de surveillance de l'environnement dans le Nord et le Programme de surveillance générale du Nunavut. Le Ministère propose aussi des processus de gouvernance supplémentaires pour les projets majeurs dans le Nord. Le Ministère planifie mettre à l'essai la planification de l'utilisation des terres communautaires, ce qui devrait accroître la sensibilisation aux enjeux liés aux infrastructures et à l'environnement dans le Nord.

Le dernier risque évalué comme élevé est le *risque juridique*. Le Ministère exerce un rôle de premier plan à l'égard d'un certain nombre de politiques et de programmes qui ont été mis en place à titre de politique sociale et économique et peut par conséquent faire face à des risques juridiques plus complexes que ceux définis par les lois. Le Ministère a entrepris du travail pour assurer une meilleure atténuation des risques et des impacts potentiels des litiges, y compris une initiative proactive de communication qui informe la haute direction des litiges imminents pour assurer que les

effets potentiels sur les programmes du Ministère soient pris en compte. Le Ministère continuera aussi de travailler périodiquement avec le ministère de la Justice afin de mieux gérer les enjeux juridiques émergents.

Les quatre autres risques (*transformation et mise en œuvre, partenariats gouvernementaux, partenariats externes* et *harmonisation des ressources*) ont été évalués comme modéré. Bien que ces risques n'aient pas la même probabilité de se produire ou d'avoir un impact sur le Ministère, on reconnaît toutefois qu'ils sont susceptibles de provoquer les autres risques. Ainsi, la mesure d'atténuation indiquée pour chacun de ces quatre secteurs peut être mise en œuvre conjointement avec les stratégies relatives aux autres risques et en appui à ces dernières. Par exemple, la mesure d'atténuation du *risque lié à la capacité et aux compétences en matière de ressources humaines* sera utile aux stratégies d'atténuation du *risque lié à la transformation et à la mise en œuvre* — comme améliorer les structures de gouvernance et les régimes de surveillance. De plus, la collaboration avec Santé Canada sur les besoins en services partagés de TI associée au *risque lié à l'information pour la prise de décisions* appuie les autres efforts en matière de *risques liés aux partenariats gouvernementaux*.

Les stratégies ministérielles d'atténuation des risques sont reflétées dans le plan des activités ministérielles. La haute direction surveille les activités d'atténuation des risques sur une base trimestrielle et les modifie au besoin. Outre le profilage des risques ministériels, des évaluations de risques individuelles sont menées régulièrement à l'échelle des secteurs, des programmes, des régions et des projets afin d'en atténuer les risques résiduels.

Sommaire de la planification

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
7 905,0	7 905,0	6 909,5	6 753,9

Ressources humaines — équivalents temps plein (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
4 997	4 456	4 259

ETP ou équivalent temps plein est une mesure égale à une personne qui travaille à temps plein pendant un an, ce qui comprend les heures combinées (sauf les heures supplémentaires) de toutes les personnes qui travaillent ou qui ont travaillé dans une organisation au cours d'un exercice. Cela comprend tous les employés nommés pour une période indéterminée ou déterminée, les employés occasionnels, ainsi que les employés saisonniers, mais non les étudiants).

Résultat stratégique : Le gouvernement							
	(en millions de dollars)						Cohérence avec les résultats du gouvernement du Canada**
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses projetées	Dépenses prévues			
Programme	2010-2011*	2011-2012*	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Gouvernance et institutions gouvernementales	476,3	495,9	498,5	456,7	415,6	416,1	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
Relations de coopération	758,7	423,4	868,1	396,5	333,2	322,6	
Gestion des traités	626,2	735,7	714,5	713,6	702,0	678,0	Une solide croissance économique
Total partiel	**1 861,2**	**1 655,0**	**2 081,1**	**1 566,8**	**1 450,8**	**1 416,7**	

Les chiffres ayant été arrondis, le résultat des colonnes peut différer des totaux indiqués.

** Les dépenses réelles 2010-2011 et 2011-2012 reflètent les dépenses budgétaires incluses au* Rapport de rendement 2011-2012. *Il convient de noter qu'afin de permettre la comparaison avec les dépenses 2011-2012, les dépenses 2010-2011 ont été ajustées et reflètent l'Architecture d'alignement des programmes révisée de 2011-2012.*

*** On trouvera, sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx), de l'information sur la cohérence de la contribution des ministères avec les résultats du gouvernement du Canada.*

Gouvernance et institutions gouvernementales : Les dépenses réelles et les prévisions 2012–2013 incluent des ressources supplémentaires réaffectées en cours d'année pour les activités d'appui au gouvernement indien et la capacité organisationnelle de base des organisations autochtones; les dépenses prévues pour l'exercice à venir ne reflètent pas ces réaffectations en cours d'exercice.

Relations de coopération : Les écarts observés d'un exercice à l'autre de 2010–2011 à 2012–2013 reflètent principalement les changements dans le financement approuvé pour le règlement des revendications particulières. Le financement supplémentaire des revendications particulières accordé en 2012–2013 (notamment pour le règlement de la revendication particulière de Coldwater-Narrows) ainsi que de certains éléments de programme du Plan d'action du Canada sur l'accélération du règlement de revendications particulières, prendra fin en 2013–2014. Ces réductions en 2013–2014 sont en partie compensées par les fonds réaffectés du programme de Développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens et du programme de Gestion des droits des Métis conformément à l'Architecture

d'alignement des programmes révisée de 2013–2014. La réduction en 2014–2015 reflète principalement la temporisation du financement des négociations de revendications territoriales globales à l'extérieur de la Colombie-Britannique ainsi que des négociations des traités et d'autres ententes en Colombie-Britannique. Les changements tiennent également compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Premières Nations. La réduction en 2015–2016 reflète principalement la temporisation du financement de la réconciliation et de la gestion des droits Métis.

Gestion des traités : Les écarts observés d'un exercice à l'autre résultent principalement des changements dans les profils de dépenses approuvés pour la mise en œuvre d'accords de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale pour les Premières Nations Maa-nulth, les Premières Nations du Yukon, la Nation Nisga'a, les Inuit du Labrador ainsi que les services d'éducation et les ressources d'infrastructure scolaire offerts aux Mi'kmaw Kina'matnewey en Nouvelle-Écosse, aux Cris, aux Inuit et aux Naskapis du Québec en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois. Les changements tiennent également compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Premières Nations.

Résultat stratégique : Les gens							
	(en millions de dollars)						Cohérence avec les résultats du gouvernement du Canada**
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses projetées	Dépenses prévues			
Programme	2010-2011*	2011-2012*	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Éducation	1 628,3	1 675,0	1 754,6	1 761,1	1 789,9	1 783,4	Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
Développement social	1 610,9	1 678,0	1 724,0	1 615,0	1 626,6	1 670,7	
Gestion des affaires des particuliers	40,6	43,3	36,0	28,8	28,2	28,2	
Résolution des questions des pensionnats	516,8	560,3	731,0	696,0	105,0	70,3	
Total partiel	**3 796,7**	**3 956,7**	**4 245,6**	**4 101,0**	**3 549,7**	**3 552,7**	

Les chiffres ayant été arrondis, le résultat des colonnes peut différer des totaux indiqués.

** Les dépenses réelles 2010-2011 et 2011-2012 reflètent les dépenses budgétaires incluses au* Rapport de rendement 2011-2012. *Il convient de noter qu'afin de permettre la comparaison avec les dépenses 2011-2012, les dépenses 2010-2011 ont été ajustées et reflètent l'Architecture d'alignement des programmes révisée de 2011-2012.*

*** On trouvera, sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx), de l'information sur la cohérence de la contribution des ministères avec les résultats du gouvernement du Canada.*

Éducation : Les écarts observés d'un exercice à l'autre de 2010–2011 à 2012–2013 reflètent principalement les investissements continus dans des programmes d'éducation. De plus, les prévisions 2012–2013 comprennent des fonds octroyés dans le Plan d'action économique de 2012 pour l'amélioration de l'éducation des Premières Nations. Le profil de financement pour l'exercice à venir reflète principalement la demande toujours croissante pour des programmes d'éducation, de même que les changements dans le financement approuvé pour le Système d'information sur l'éducation, le soutien pour les ententes tripartites d'éducation avec les Premières Nations en Colombie-Britannique et l'avancement de la préparation à une éducation comparable dans d'autres provinces grâce au Programme de partenariats en Éducation.

Développement social : Les écarts observés d'un exercice à l'autre de 2010–2011 à 2012–2013 reflètent principalement la demande toujours croissante pour des programmes de développement social; les prévisions de dépenses pour les exercices ultérieurs ne reflètent pas ces réaffectations en cours d'exercice. De plus, les prévisions de 2012–2013 comprennent du financement accordé dans le Plan d'action économique de 2012 pour le Programme pour la prévention

de la violence familiale. Le profil de financement pour l'exercice à venir reflète principalement la demande toujours croissante pour des programmes de développement social.

Gestion des affaires des particuliers : Les écarts observés d'un exercice à l'autre résultent principalement des changements dans le profil de financement approuvé pour l'administration de l'inscription au registre des Indiens, notamment en ce qui concerne les demandeurs en vertu de la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens*. Les changements tiennent également compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Premières Nations.

Résolution des questions des pensionnats : Les écarts observés d'un exercice à l'autre reflètent principalement les changements dans le profil de financement approuvé à l'appui des obligations du gouvernement fédéral résultant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

Résultat stratégique : Les terres et l'économie							
	(en millions de dollars)						Cohérence avec les résultats du gouvernement du Canada**
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses projetées	Dépenses prévues			
Programme	2010-2011*	2011-2012*	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Développement économique des Autochtones	227,4	239,2	258,9	254,1	244,7	244,4	Une solide croissance économique
Gestion fédérale des terres de réserve	125,4	207,3	81,6	52,6	36,7	35,4	Un environnement propre et sain
Infrastructure communautaire	1 300,4	1 096,9	1 037,4	1 221,3	1 089,3	1 024,0	Une solide croissance économique
Participation des Autochtones vivant en milieu urbain***	S/O	S/O	S/O	41,0	40,9	39,9	La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens
Total partiel	**1 653,2**	**1 543,4**	**1 378,1**	**1 569,0**	**1 411,6**	**1 343,6**	

Les chiffres ayant été arrondis, le résultat des colonnes peut différer des totaux indiqués.

** Les dépenses réelles 2010-2011 et 2011-2012 reflètent les dépenses budgétaires incluses au* Rapport de rendement 2011 2012. *Il convient de noter qu'afin de permettre la comparaison avec les dépenses 2011-2012, les dépenses 2010-2011 ont été rajustées et reflètent l'Architecture d'alignement des programmes révisée de 2011-2012.*

*** On trouvera, sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx), de l'information sur la cohérence de la contribution des ministères avec les résultats du gouvernement du Canada.*

**** Transfert au Ministère, de programmes provenant de Patrimoine canadien.*

Développement économique des Autochtones : Les écarts observés d'un exercice à l'autre reflètent principalement des réaffectations en cours d'exercice pour faire face à des contraintes dans d'autres activités de programme. Les changements tiennent également compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Premières Nations.

Gestion fédérale des terres de réserve : Les écarts observés d'un exercice à l'autre au cours de la période allant de 2010–2011 à 2012–2013 reflètent principalement les changements dans le financement approuvé pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, ainsi que le financement accordé dans le Budget supplémentaire des dépenses pour les coûts engagés par les organismes de gestion des urgences provinciales, territoriales ou autres dans les réserves en vertu du Programme d'aide à la gestion des urgences. Le profil pour l'exercice à venir reflète les changements dans

le profil de financement approuvé pour la mise en œuvre de revendications fondées sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan et la temporisation (en 2014–2015) des contributions pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

Infrastructure communautaire : Les écarts observés d'un exercice à l'autre de 2010–2011 à 2012–2013 reflètent principalement les changements dans le financement accordé en vertu du Plan d'action économique du Canada (Budget de 2009) pour les projets d'aqueduc et d'eaux usées, de construction d'école et le logement (éliminés en 2011–2012) et le Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations et les installations d'enseignement des Premières Nations de même que des réaffectations pour faire face à des contraintes supplémentaires dans d'autres activités de programme (notamment Éducation et Développement social); les dépenses prévues pour l'exercice à venir ne reflètent pas ces réaffectations en cours d'exercice. Le profil de financement pour l'exercice à venir reflète principalement les changements dans le financement approuvé pour le Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations (dont la temporisation est prévue en 2013–2014), le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations approuvé dans le Budget de 2012 (dont la temporisation est prévue en 2014–2015), et pour appuyer la construction ou la rénovation des écoles dans les réserves approuvée dans le Budget de 2012 (dont la temporisation est prévue en 2015–2016). De plus, le financement approuvé dans le Budget de 2011 pour la mise à niveau, la réparation ou le remplacement de réservoirs de stockage de combustible essentiels dans les collectivités des Premières Nations prendra fin en 2015–2016.

Participation des Autochtones vivant en milieu urbain : Le titre de ce programme a été modifié afin de refléter le transfert au Ministère de trois volets du Programme des Autochtones de Patrimoine canadien, notamment le Programme des centres d'amitié autochtones, Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone et Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain.

Résultat stratégique : Le Nord							
	(en millions de dollars)						Cohérence avec les résultats du gouvernement du Canada**
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses projetées	Dépenses prévues			
Programme	2010-2011*	2011-2012*	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Gouvernance et gens du Nord	135,9	126,6	138,9	136,9	145,1	129,4	Des Canadiens en santé
Science et technologies du Nord	64,4	16,0	14,0	12,9	7,4	6,0	Une économie axée sur l'innovation et le savoir
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	218,8	179,9	187,5	260,0	99,0	66,0	Un environnement propre et sain
Total partiel	**419,1**	**322,4**	**340,4**	**409,8**	**251,4**	**201,4**	

Les chiffres ayant été arrondis, le résultat des colonnes peut différer des totaux indiqués.

** Les dépenses réelles 2010-2011 et 2011-2012 reflètent les dépenses budgétaires incluses au* Rapport de rendement 2011-2012. *Il convient de noter qu'afin de permettre la comparaison avec les dépenses 2011-2012, les dépenses 2010-2011 ont été rajustées et reflètent l'Architecture d'alignement des programmes révisée de 2011-2012.*

*** On trouvera, sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx), de l'information sur la cohérence de la contribution des ministères avec les résultats du gouvernement du Canada.*

Gouvernance et gens du Nord : Les écarts observés d'un exercice à l'autre résultent des changements dans le financement approuvé pour le programme Nutrition Nord Canada; la mise en œuvre de l'entente de principe pour le transfert des responsabilités à l'égard des terres et des ressources des Territoires du Nord-Ouest, y compris les activités associées à la négociation et à la mise en œuvre d'une entente de transfert définitive, et les subventions aux gouvernements territoriaux pour les soins de santé des Indiens et des Inuit. Les changements tiennent également compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Autochtones et résidents du Nord.

Science et technologies du Nord : Les écarts observés d'un exercice à l'autre reflètent principalement les changements dans le financement approuvé en vertu du Plan d'action économique du Canada (Budget de 2009) pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique (qui a pris fin en 2011–2012) et le financement approuvé dans le Budget de 2010 pour les préparatifs de conception en vue de la construction de la station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique (dont la temporisation est prévue en 2015–2016).

Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord : Les écarts observés d'un exercice à l'autre résultent principalement des changements dans le profil de financement approuvé pour : le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux; les modifications législatives et réglementaires pour améliorer le régime réglementaire du Nord et pour mettre en œuvre le Programme de surveillance des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, et la mise en œuvre de l'évaluation environnementale régionale de Beaufort. Les changements tiennent également compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Autochtones et résidents du Nord.

Conformément à l'Architecture d'alignement des programmes révisée de 2013–2014, le résultat stratégique du Bureau de l'interlocuteur fédéral n'est pas requis à compter de 2013–2014. Le tableau suivant illustre le profil de financement des exercices antérieurs.

Résultat stratégique : Bureau de l'interlocuteur fédéral						
	(en millions de dollars)					
	Dépenses réelles 2010-2011	Dépenses réelles 2011-2012	Dépenses projetées 2012-2013	Dépenses prévues		
Programme				2013-2014	2014-2015	2015-2016
Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain	14,5	14,9	54,3	S/O	S/O	S/O
Développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits	15,9	16,3	15,2	S/O	S/O	S/O
Gestion des droits des Métis	8,8	9,5	10,9	S/O	S/O	S/O
Total partiel	**39,2**	**40,7**	**80,3**	**S/O**	**S/O**	**S/O**

Les chiffres ayant été arrondis, le résultat des colonnes peut différer des totaux indiqués.

Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain : L'augmentation du financement en 2012–2013 reflète principalement le transfert au Ministère de trois volets du Programme des Autochtones de Patrimoine canadien, notamment le Programme des centres d'amitié autochtones, Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone et Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain.

Développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits : Le financement pour la période de planification a été réaffecté aux programmes Gouvernance et institutions gouvernementales et Relations de coopération conformément à l'Architecture d'alignement des programmes révisée de 2013–2014.

Gestion des droits des Métis : Le financement pour la période de planification a été réaffecté au programme Relations de coopération conformément à l'Architecture d'alignement des programmes révisée de 2013–2014.

Services internes						
	(en millions de dollars)					
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses projetées	Dépenses prévues		
Programme	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Services internes	407,6	362,7	296,8	258,4	245,9	239,5
Total partiel	**407,6**	**362,7**	**296,8**	**258,4**	**245,9**	**239,5**

Services internes : Les écarts observés d'un exercice à l'autre résultent principalement des changements dans le profil de financement approuvé pour appuyer les obligations du gouvernement fédéral résultant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, des règlements amiables, et la gestion des litiges avec les Métis et les Indiens non inscrits (dont la temporisation est prévue en 2015–2016). Les changements tiennent également compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Premières Nations. De plus, les dépenses réelles et les prévisions de dépenses incluent le financement fourni pour le report du budget de fonctionnement à un exercice ultérieur; les exercices ultérieurs ne comprennent pas ce financement.

Total du sommaire de la planification						
	(en millions de dollars)					
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses projetées	Dépenses prévues		
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Total	8 177,0	7 880,9	8 422,2	7 905,0	6 909,5	6 753,9

Commission canadienne des affaires polaires

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
2,6	2,6	2,6	2,6

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
9	9	9

ETP ou équivalent temps plein est une mesure égale à une personne qui travaille à temps plein pendant un an, ce qui comprend les heures combinées (sauf les heures supplémentaires) de toutes les personnes qui travaillent ou qui ont travaillé dans une organisation au cours d'un exercice. Cela comprend tous les employés nommés pour une période indéterminée ou déterminée, les employés occasionnels, ainsi que les employés saisonniers, mais non les étudiants).

Résultat stratégique : Accroître le savoir polaire canadien							
	(en millions de dollars)						Cohérence avec les résultats du gouvernement du Canada*
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses projetées	Dépenses prévues			
Programme	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Gestion du savoir et communication	0,8	1,0	0,9	2,1	2,1	2,1	Un environnement propre et sain
Total partiel	0,8	1,0	0,9	2,1	2,1	2,1	

** On trouvera, sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx), de l'information sur la cohérence de la contribution des ministères avec les résultats du gouvernement du Canada.*

Services internes						
	(en millions de dollars)					
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses projetées	Dépenses prévues		
Programme	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Services internes	0,2	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5
Total partiel	0,2	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5

Total du sommaire de la planification						
	(en millions de dollars)					
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses projetées	Dépenses prévues		
Commission canadienne des affaires polaires	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Total	1,0	1,3	1,3	2,6	2,6	2,6

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) définit l'engagement du gouvernement du Canada à améliorer la transparence dans la prise de décisions concernant l'environnement en articulant ses principaux buts et objectifs stratégiques en matière d'environnement. Le gouvernement consultera le public en 2013–2014 sur le deuxième cycle de trois ans de la SFDD (2013–2016). La SFDD 2013–2016 sera finalisée en 2013–2014. Elle sera présentée dans le cadre du rapport de rendement de fin d'exercice de 2013–2014.

AADNC doit s'assurer que la prise en compte de ces résultats fait partie intégrante de ses processus décisionnels. Plus particulièrement, dans le cadre du processus fédéral d'évaluation environnementale stratégique (EES), tout nouveau plan ou toute nouvelle politique ou initiative de programme comprend une analyse de son incidence sur l'atteinte des buts et des objectifs de la SFDD. Les résultats de l'EES sont rendus publics lorsqu'une initiative est annoncée, illustrant ainsi l'engagement du Ministère à atteindre les buts et les objectifs de la SFDD.

AADNC contribue aux thèmes : I : Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air; II : Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau; et IV : Réduire l'empreinte environnementale — En commençant par le gouvernement, comme le dénotent les identificateurs visuels ci-dessous :

Thème I :
Relever les défis des changements climatiques et de la qualité de l'air

Thème II :
Maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau

Thème IV :
Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement

Ces contributions sont des composantes des activités de programme suivantes et sont décrites plus en détail à la deuxième section :

Programme 3.3: Infrastructure communautaire
Programme 4.1: Gouvernance et gens du Nord
Programme 4.2: Science et technologies du Nord
Programme 6.1: Services internes

Pour plus de détails sur les activités d'AADNC à l'appui du développement durable, veuillez consulter la Section II de ce rapport et la stratégie ministérielle de développement durable pour AADNC à l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1358878455891/1358878510411. Vous pouvez aussi consulter la Stratégie fédérale de développement durable à l'adresse http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1.

Profil des dépenses

Tendances au chapitre des dépenses

Les dépenses prévues du Ministère en 2013–2014 s'établissent à 7,9 milliards de dollars, dont 7,6 milliards sont répartis entre quatre résultats stratégiques (qui englobent 14 programmes). Le reste des dépenses, soit 258 millions de dollars, est destiné aux Services internes, qui appuient l'atteinte de tous les résultats stratégiques du Ministère. Il est à noter que le résultat stratégique *Les gens* récolte la majeure partie du financement (4,1 milliards de dollars ou 52 %) et réunit les deux plus grands programmes du Ministère, soit l'éducation et le développement social, qui reçoivent respectivement 1,8 milliard et 1,6 milliard de dollars. Par ailleurs, 20 % des fonds (ou 1,6 milliard de dollars) sont attribués au résultat stratégique *Le gouvernement* et 20 % (ou 1,6 milliard de dollars) au résultat stratégique *Les terres et l'économie*. Le reste des fonds est affecté au Nord (410 millions de dollars). Le diagramme circulaire ci-dessous présente les dépenses prévues du Ministère par résultat stratégique et par programme.

Dépenses prévues pour 2013-2014 (budgétaires)
Total : 7 905 millions de dollars

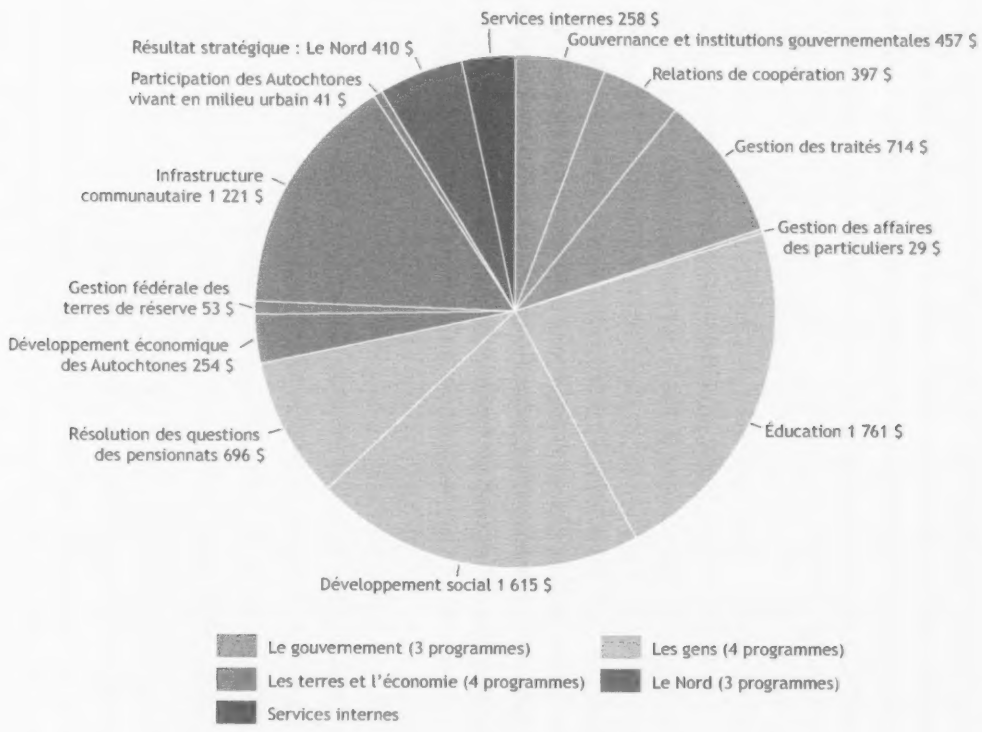

Au cours de la période de 2009–2010 à 2013–2014, les dépenses prévues augmenteront d'environ 500 millions de dollars (passant de 7,4 milliards en 2009–2010 à 7,9 milliards en 2013–2014), en raison des principaux facteurs suivants :

- une augmentation des fonds pour répondre à la demande de programmes et de services courants destinés aux Inuit et aux Premières Nations;
- une augmentation des fonds pour les montants octroyés aux requérants dans le cadre du processus d'évaluation indépendant et du mode alternatif de règlement des conflits liés à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, ainsi que des fonds pour l'administration et la recherche nécessaires pour appuyer les obligations du gouvernement fédéral en vertu de la Convention;
- une augmentation des fonds pour le règlement accéléré de revendications particulières;
- une augmentation des fonds accordés dans le Budget de 2012 pour l'élaboration de systèmes et de mécanismes d'appui pour assurer la préparation à l'égard de la législation en matière d'éducation des Premières Nations et pour appuyer la construction ou la rénovation d'écoles dans les réserves;
- la temporisation du financement des mesures de stimulation versé par l'intermédiaire du Plan d'action économique du Canada pour le logement et les infrastructures des Premières Nations et les infrastructures de recherche dans l'Arctique;
- une réduction reflétant un paiement unique en 2009–2010 aux Cris du Québec pour régler des questions de mise en œuvre relatives à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois;
- des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Premières Nations; et
- une meilleure harmonisation du Programme d'aide au revenu à l'intention des personnes qui habitent dans les réserves avec les régimes provinciaux en améliorant la conformité aux exigences du Programme et, de concert avec les Premières Nations, en encourageant les personnes aptes à travailler à obtenir la formation qui leur est nécessaire pour participer au marché du travail.

La diminution des dépenses prévues entre 2013–2014 et 2015–2016 s'explique principalement par la temporisation de fonds ciblés. Cela comprend les fonds pour la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et les investissements accordés dans le Budget de 2012 pour améliorer l'éducation et l'infrastructure des services d'eau des Premières Nations. La diminution des dépenses résulte également des changements dans le profil de financement approuvé pour la négociation, le règlement et la mise en œuvre de revendications particulières et globales de même que des économies cernées dans le Budget de 2012.

Évolution des dépenses budgétaires

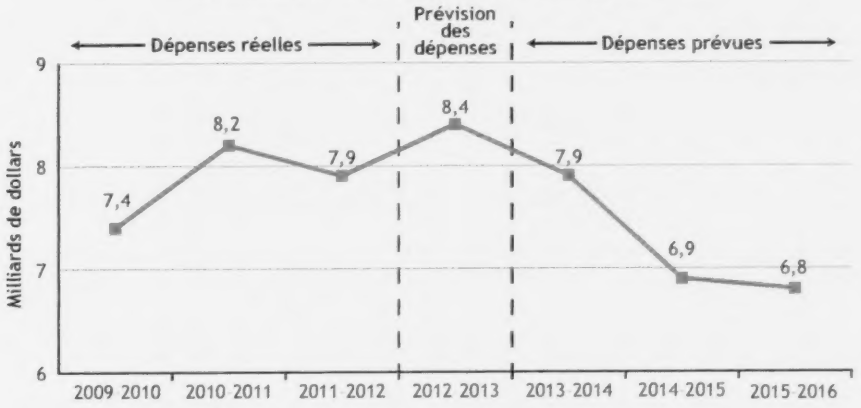

Note : Les dépenses associées au règlement futur des revendications et des litiges s'ajouteront aux dépenses prévues sous la forme de crédits provenant généralement du Budget supplémentaire des dépenses. De même, les décisions prises au sujet des prochains budgets fédéraux pourraient entraîner des modifications à l'attribution des crédits.

Cycle financier

Les écarts observés entre le Budget principal des dépenses, les dépenses prévues (selon le Rapport sur les plans et les priorités) et les dépenses réelles sont en grande partie attribuables à la chronologie des éléments clés du cycle financier. Le Budget principal des dépenses constitue la première étape du cycle financier. Les fonds supplémentaires pour les initiatives qui n'étaient pas prêtes à temps pour être incluses dans le Budget principal des dépenses proviennent du Budget supplémentaire des dépenses. Il est à noter qu'au cours des quatre dernières années (2009–2010 à 2012–2013), des fonds considérables ont été utilisés par l'intermédiaire du Budget supplémentaire des dépenses, au-delà de ce qui avait été établi dans le Rapport sur les plans et les priorités (en raison surtout d'annonces budgétaires, de règlements de réclamations ainsi que d'obligations découlant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens).

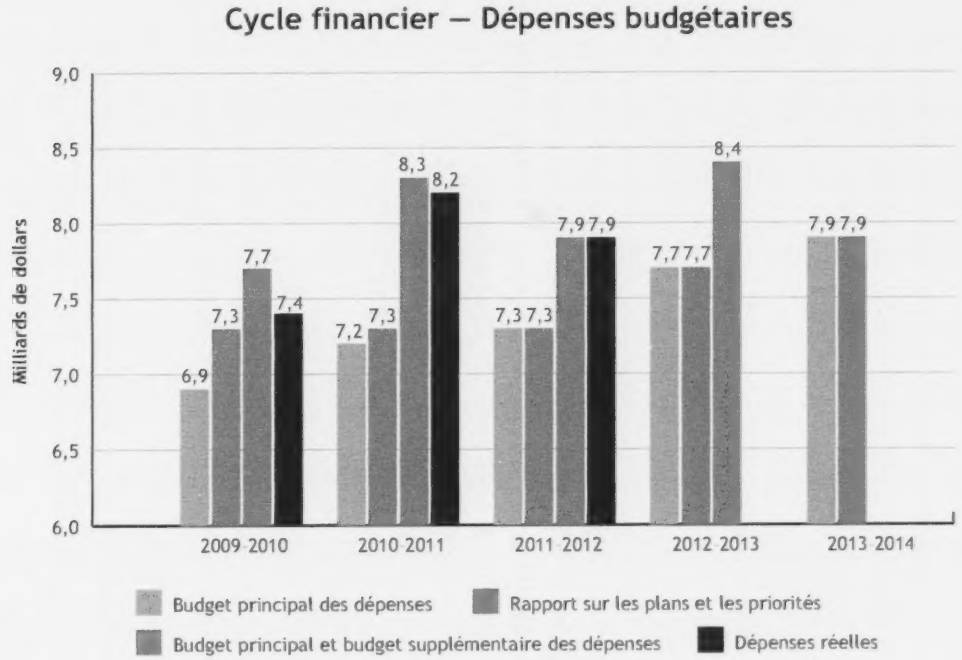

Budget des dépenses par crédit voté

Pour de l'information sur les crédits organisationnels, veuillez consulter le Budget principal des dépenses de 2013–2014. Une version électronique du Budget principal des dépenses est disponible à : http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp.

SECTION II

Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Le gouvernement

Bonne gouvernance et relations de coopération pour les Premières Nations, les Inuit et les résidants du Nord

Programme 1.1 : Gouvernance et institutions gouvernementales

Description

Le programme Gouvernance et institutions gouvernementales contribue au résultat stratégique *Le gouvernement*. Ce programme prévoit la mise en place de cadres (législatifs et non législatifs) compatibles avec les droits et les libertés légaux, collectifs, humains et démocratiques des peuples autochtones du Canada et, dans la mesure du possible, appuie la mise en place par les Premières Nations de politiques et de programmes qui reflètent ces valeurs. Il prévoit aussi du financement, la réglementation et des lignes directrices, des attestations, de l'éducation et de la formation, des conseils, des politiques et des plans, ainsi que la mise en œuvre de changements propres à soutenir, à nourrir et à développer la capacité de gouvernance des Autochtones. Les activités habituelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'aide à l'établissement des capacités, processus et mécanismes de gouvernance (entre autres des pouvoirs d'adoption de règlements administratifs et des processus électoraux). Le soutien est fourni aux gouvernements des Premières Nations et aux gouvernements inuits, de même qu'aux institutions des Premières Nations. En fin de compte, de saines pratiques de gouvernance sont essentielles à la participation active des Autochtones à la société et à l'économie canadiennes.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
456,7	456,7	415,6	416,1

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
470	417	417

Les changements tiennent compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Premières Nations.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
Des gouvernements et des institutions des Premières Nations transparents et responsables	Pourcentage de Premières Nations qui disposent d'un plan pour développer la capacité de gouvernance	80 % d'ici le 31 mars 2014
	Pourcentage de Premières Nations ne faisant pas l'objet d'une intervention financière, tel que défini dans la Politique de la prévention et gestion des manquements du Ministère	70 % d'ici le 31 mars 2014

Faits saillants de la planification

La bonne gouvernance et les bonnes relations de coopération avec les Premières Nations reposent sur des gouvernements et des institutions des Premières Nations transparents et responsables.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Des gouvernements et des institutions des Premières Nations transparents et responsables** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Poursuivre la mise en place d'outils visant à rehausser l'obligation de rendre compte et la transparence des gouvernements des Premières Nations face à leurs membres et à réduire les exigences de rapports au Ministère.
- Continuer d'investir dans le développement de programmes pour la capacité de gouvernance des organisations et des institutions des Inuit, des Métis et des Indiens non inscrits pour appuyer la représentation des intérêts des membres à améliorer les conditions socio-économiques.
- Mettre en œuvre la Loi sur la transparence financière des Premières Nations.
- Mettre en œuvre la Loi sur les élections au sein des Premières Nations.
- Mettre en œuvre les prochaines étapes de revue et d'analyse des renseignements recueillis dans le cadre du processus exploratoire sur l'inscription des Indiens, l'appartenance à une bande et la citoyenneté.
- Poursuivre la collaboration avec Santé Canada sur une approche unique visant le renforcement des capacités des Premières Nations.

Programme 1.2 : Relations de coopération

Description

Le programme Relations de coopération contribue au résultat stratégique *Le gouvernement*. Il vise à la réconciliation et le renforcement des relations entre les gouvernements et les groupes autochtones en favorisant le respect mutuel, la confiance, la compréhension, le partage des responsabilités, la responsabilisation et le dialogue. Ce programme vise à remplir les obligations constitutionnelles et historiques, de même qu'à favoriser une saine politique gouvernementale, par les moyens suivants : la négociation et la mise en œuvre d'ententes qui définiront clairement les pouvoirs en matière d'adoption de règlements et en ce qui concerne la propriété, l'utilisation et le contrôle des terres et des ressources; l'examen des revendications particulières; la mise en place de processus à partenaires multiples dans les domaines conjointement identifiés par les groupes autochtones et le gouvernement fédéral; le soutien à la consultation efficace et fructueuse auprès des groupes autochtones et leur représentation dans l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux. Grâce à des relations fondées sur la confiance, des partenariats respectueux seront noués qui, ultimement, renforceront le bien-être social, économique et culturel des collectivités autochtones et contribueront à leur plus grande participation et engagement à l'ensemble de la société canadienne.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
396,5	396,5	333,2	322,6

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
358	221	211

La diminution observée en 2014-2015 reflète principalement la temporisation du financement des négociations de revendications territoriales globales à l'extérieur de la Colombie-Britannique ainsi que des négociations des traités et d'autres ententes en Colombie-Britannique. Les changements tiennent également compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Premières Nations. La réduction en 2015-2016 reflète principalement la temporisation du financement de la réconciliation et de la gestion des droits des Métis.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
Les parties entretiennent des relations fondées sur la confiance, le respect, la compréhension, le partage des responsabilités, l'obligation de rendre compte, le respect des droits et le dialogue	Pourcentage de tables de négociation actives	90 % des tables actives[8] d'ici le 31 mars 2014

Faits saillants de la planification

Le gouvernement fédéral vise à améliorer les relations entre les Autochtones et la Couronne et à permettre aux groupes autochtones d'apporter des changements significatifs dans leurs collectivités au moyen de la négociation et de la mise en œuvre des revendications particulières, des revendications territoriales globales et des ententes d'autonomie gouvernementale.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Les parties entretiennent des relations fondées sur la confiance, le respect, la compréhension, le partage des responsabilités, l'obligation de rendre compte, le respect des droits et le dialogue** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Gérer les droits conférés par l'article 35 (*Loi constitutionnelle*, 1982) et promouvoir l'autonomie économique des collectivités autochtones et la croissance économique pour tous les Canadiens par la négociation d'ententes de revendications territoriales globales et d'autonomie gouvernementale tout en améliorant les cadres de gestion au besoin. Cela se fera par la mise en œuvre de l'approche axée sur les résultats à l'égard de la participation du Canada aux négociations d'ententes de revendications territoriales globales et d'autonomie gouvernementale, qui met l'accent sur des tables productives; au besoin, promouvoir l'accès à des outils en dehors du processus de négociation et chercher des moyens d'harmoniser les processus de régie des mandats afin de favoriser des négociations rapides et efficaces. AADNC continuera aussi d'offrir son expertise et ses services aux autres ministères du gouvernement dans leurs négociations avec les Premières Nations.
- Continuer de fournir des ressources financières, comme le stipulent les accords de financement budgétaire, et poursuivre l'élaboration de politiques, notamment la mobilisation en vue d'établir une nouvelle approche fondée sur une formule à l'égard du financement pour appuyer l'autonomie gouvernementale des Autochtones.
- Continuer la mise en œuvre et le développement d'outils pour appuyer les ministères et organismes du gouvernement en matière de respect des obligations juridiques du Canada à l'égard de la consultation et de l'accommodement.
  - — Continuer d'améliorer la qualité et les fonctionnalités du système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités[9] (SIDAIT) et le rendre accessible au public;
  - — Offrir une formation plus avancée et élaborer des directives opérationnelles afin d'appuyer la capacité des fonctionnaires à évaluer et à respecter les exigences en matière de consultation
- Continuer de négocier et de conclure des ententes de revendications particulières.
- Poursuivre le travail de revitalisation du processus de négociation de traités avec la province de la Colombie-Britannique et le Sommet des Premières Nations.
- Poursuivre la mise en œuvre du projet Pangnirtung : Établir des liens pour les jeunes, une initiative horizontale dont l'objectif est d'offrir des programmes harmonisés visant la jeunesse, avec cinq ministères fédéraux (Santé Canada, Justice Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Service Canada et AADNC) destinés aux jeunes du hameau de Pangnirtung (Nunavut).

[8] Table de négociation active désigne les occasions où les parties ont conclu une composante importante ou surpassé les objectifs de négociation ministériels et où les négociations se poursuivent afin que des progrès soutenus soient réalisés en vue d'une conclusion réussie.

[9] Le Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités (http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014686/1100100014687) est un système sur le Web qui réunit des renseignements sur l'emplacement des collectivités autochtones et fournit des renseignements sur leurs droits ancestraux ou issus de traités, établis ou potentiels, sur un système de cartographie. Le SIDAIT vise à aider les fonctionnaires fédéraux à respecter leurs obligations en matière de consultation.

- Continuer de collaborer avec les organisations métisses et celles des Indiens non inscrits, les provinces et d'autres partenaires pour trouver des moyens concrets d'améliorer l'autonomie et les conditions socio-économiques des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones hors réserves.
- Continuer de collaborer avec les organisations métisses des provinces au développement de systèmes d'adhésion qui peuvent être vérifiés objectivement pour leurs membres et les récolteurs métis[10].

Programme 1.3 : Gestion des traités

Description

Le programme Gestion des traités contribue au résultat stratégique *Le gouvernement*. Ce programme vise à instaurer et à maintenir des partenariats à l'appui des traités historiques et des traités modernes, par lesquels le Canada s'acquitte de ses obligations légales. Ce programme aide les collectivités des Premières Nations et des Inuit à définir leurs intérêts, à participer à la mise en valeur et à la gestion des terres et des ressources, le cas échéant, et à démontrer l'importance des traités et des relations découlant des traités entre la Couronne et les peuples autochtones. Ce programme se concrétise par l'exécution des obligations du Canada énoncées dans les ententes définitives, en améliorant les relations entre le Canada et les Autochtones ainsi que les relations entre le Canada et les Premières Nations signataires de traités historiques. L'instauration et le maintien de partenariats honorant les traités historiques et modernes contribuent à l'essor de collectivités saines et viables pour les Premières Nations et les Inuit et, en fin de compte, les aident à optimiser leur participation à l'ensemble de la société canadienne, et ce, à l'avantage de tous les Canadiens.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
713,6	713,6	702,0	678,0

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
78	69	69

Les écarts observés d'un exercice à l'autre résultent principalement des changements dans les profils de dépenses approuvés pour la mise en œuvre d'accords de revendications territoriales et d'autonomie gouvernementale pour les Premières Nations Maa-nulth, les Premières Nations du Yukon, la Nation Nisga'a, les Inuit du Labrador ainsi que les services d'éducation et les ressources d'infrastructure scolaire offerts aux Mi'kmaw Kina'matnewey en Nouvelle-Écosse, aux Cris, aux Inuit et aux Naskapis du Québec en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois. Les changements tiennent également compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Premières Nations.

[10] Récolteur est un terme utilisé dans le contexte des personnes qui chassent, pêchent, piègent et cueillent à des fins personnelles.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
La création et le maintien de partenariats appuient la structure de traités historiques et modernes	**Traités historiques** Proportion accrue de gens qui comprennent mieux certains traités historiques précis conclus au Manitoba et en Saskatchewan	**Traités historiques** Connaissance générale accrue par rapport à celle notée lors du sondage précédent
	Traités modernes Rapports annuels, réunions du comité tripartite et du Conseil de gestion en vue de la mise en oeuvre des traités	**Traités modernes** Un rapport annuel et trois réunions du comité tripartite en vue de la mise en œuvre du traité, dans le cas de chaque traité moderne, par année, d'ici le 31 mars 2014. Des réunions du Conseil de gestion comme l'exige ou le demande le traité Financement de soutien au Conseil de gestion

Faits saillants de la planification

AADNC continuera de renouveler et de mettre à jour les mandats et les accords de financement budgétaire. Il continuera également de mettre en œuvre les traités et les ententes sur l'autonomie gouvernementale, en plus d'élaborer des outils stratégiques et des directives à l'appui des activités de gestion des traités menées avec les groupes autochtones.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **La création et le maintien de partenariats appuient la structure des traités historiques et modernes** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Favoriser le soutien aux commissions existantes d'étude des traités ainsi que la collaboration avec elles, celles-ci tenant lieu de forums où les parties sont en mesure d'examiner les différences liées aux traités;
- Mener des activités découlant des traités, y compris la commémoration et l'éducation du public;
- Mener des recherches ciblées en vue d'appuyer les activités liées aux traités et favoriser une participation constructive;
- Effectuer, tous les cinq ans, un sondage pour mesurer le rendement des commissions d'étude des traités.
- Créer et assurer le maintien de partenariats soutenus à l'appui des relations et des structures en menant, par exemple, la représentation du gouvernement fédéral au sein de comités de mise en œuvre, en collaborant avec tous les signataires en vue de remplir les obligations du Canada et d'assurer la progression d'objectifs mutuels.
- Continuer de coordonner et d'administrer les accords financiers relatifs aux ententes de revendications territoriales globales et d'autonomie gouvernementale, en administrant, en examinant et en renouvelant les accords de financement budgétaire, de même que les dépenses de transfert aux Premières Nations.
- Continuer de déposer les rapports annuels au Parlement sur les activités des signataires d'accords de revendications territoriales globales et d'autonomie gouvernementale
- Offrir de la formation aux autres ministères du gouvernement et assurer l'exactitude des données afin d'accroître l'utilisation du Système de surveillance des obligations découlant des traités en place et de CLCA.net[11].
- Négocier le renouvellement du financement de mise en œuvre pour les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, le Nunavut et le Nunatsiavut et négocier le renouvellement des accords de transfert financier avec les Nisga'a et les Tsawwassen.

[11] CLCA.net (Entente sur les revendications territoriales globales) est un système en ligne qui permet aux ministères d'enregistrer et de suivre les acquisitions dans les secteurs de revendications territoriales.

- Travailler avec les Premières Nations et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour développer la capacité et préparer la transition des Premières Nations dans le cadre des nouvelles ententes d'autonomie gouvernementale.
- Poursuivre les négociations sur l'Administration de la justice avec la Première nation des Kwanlin Dun, la Première nation des Vuntut Gwichin et la Première nation des Teslin Tlingit Council First Nation.

Résultat stratégique : Les gens

Bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations et des Inuit

Programme 2.1 : Éducation

Description

Le programme Éducation contribue au résultat stratégique *Les gens*. Il a pour objet d'aider les étudiants des collectivités des Premières Nations et des collectivités inuites à obtenir des résultats scolaires qui soient comparables à ceux qu'obtiennent les autres Canadiens. L'atteinte de ce but représente la clé de leur participation accrue au marché du travail et de leur réussite future. AADNC assure le rôle principal en matière d'éducation primaire et secondaire pour les élèves des Premières Nations qui résident habituellement dans les réserves. Le Ministère procure également un soutien financier aux études postsecondaires pour les élèves des Premières Nations et les élèves inuits admissibles. Ces efforts en matière de programmes mettent l'accent sur le soutien aux élèves quant à leur progression scolaire aux niveaux primaire et secondaire, sur la mise en place d'un cadre d'apprentissage approprié assorti de programmes et de services en éducation adaptés à la culture autochtone et sur l'accroissement de leur participation au marché du travail. L'amélioration des résultats en éducation et une participation accrue à l'économie profitent à l'ensemble des Canadiens.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
1 761,1	1 761,1	1 789,9	1 783,4

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
269	267	267

Les écarts observés d'un exercice à l'autre reflètent la demande sans cesse croissante en programmes d'éducation ainsi que le financement temporisé (en 2015-2016) fourni pour améliorer l'éducation des Premières Nations.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
Les étudiants des Premières Nations et inuits atteignent des niveaux de scolarité comparables à ceux des autres Canadiens	Pourcentage d'élèves des Premières Nations vivant habituellement dans une réserve qui ont terminé l'école secondaire	Augmentation d'année en année
	Nombre d'élèves inuits et des Premières Nations ayant reçu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire et nombre de ceux-ci qui ont terminé leurs études et qui ont obtenu un certificat ou un diplôme (par groupe d'âge, genre et région)	Des données concernant cet indicateur commenceront à être recueillies en 2012-2013

Faits saillants de la planification

AADNC travaille en vue d'améliorer les résultats scolaires des étudiants des Premières Nations vivant dans une réserve en renforçant et en réformant l'éducation des Premières Nations dans le cadre de l'Initiative de réforme de l'éducation des Premières Nations[12].

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Les étudiants des Premières Nations et inuits atteignent des niveaux de scolarité comparables à ceux des autres Canadiens** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Continuer de travailler avec des partenaires motivés à la présentation d'une loi sur l'éducation des Premières Nations.
- Faire progresser le travail d'examen des mécanismes visant à assurer un financement stable, prévisible et durable de l'éducation primaire et secondaire des Premières Nations.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative pour des écoles efficaces favorisant la réussite des élèves du Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations et du Programme des partenariats en éducation, pour appuyer le renforcement des capacités organisationnelles dans des domaines comme : la gouvernance et le leadership, la participation des parents et de la collectivité, la planification et la mesure du rendement et la gestion du risque, la gestion financière, la gestion des ressources humaines et la planification organisationnelle.
- Poursuivre la mise en œuvre et le déploiement du Système d'information sur l'éducation[13], dans lequel seront conservés tous les renseignements relatifs à l'éducation en vue d'améliorer la gestion de programme axée sur les résultats.

Programme 2.2 : Développement social

Description

Le programme Développement social contribue au résultat stratégique *Les gens*. Les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada finance cinq programmes sociaux. Ces programmes visent à aider les membres des Premières Nations et leurs collectivités à devenir plus autonomes, à protéger les personnes et les familles susceptibles d'être victimes de violence, à fournir du soutien à la prévention afin de permettre aux personnes et aux familles de mieux prendre soin de leurs enfants et à soutenir une participation accrue au marché du travail. Ce programme aide les hommes, les femmes et les enfants des Premières Nations à acquérir une plus grande indépendance et une plus grande autonomie dans les réserves, partout au Canada, en acheminant des fonds aux Premières Nations, aux représentants des provinces et à d'autres qui fournissent aux résidents des réserves et aux Premières Nations du Yukon des services individuels et familiaux conçus et mis en œuvre en collaboration avec des partenaires. Ces services aident les collectivités des Premières Nations à répondre à des besoins essentiels et spéciaux; à soutenir l'employabilité et la participation au marché du travail; à assurer la sécurité des personnes et des familles. Les Premières Nations engagées dans la promotion de leur propre développement sont en mesure d'optimiser les possibilités que leur collectivité leur offre et contribuent ainsi de façon active à l'ensemble de l'économie et de la société canadiennes.

[12] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1349144463619/1349144510917.
[13] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100033778/1100100033779.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
1 615,0	1 615,0	1 626,6	1 670,7

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
133	132	132

Les écarts observés d'un exercice à l'autre reflètent la demande sans cesse croissante en programmes de développement social ainsi que l'amélioration des mesures incitatives du Programme d'aide au revenu des personnes qui habitent dans les réserves afin d'encourager ceux qui peuvent travailler à participer à la formation afin d'être mieux préparés à occuper un emploi.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
Les hommes, les femmes et les enfants des Premières Nations contribuent à l'accroissement de leur participation au marché du travail et tirent profit des occasions qui se présentent	Pourcentage de collectivités qui exécutent leurs programmes selon des approches novatrices axées sur les collectivités	Augmentation d'année en année du nombre de collectivités ayant adopté des approches d'exécution de programme axées sur les collectivités

Faits saillants de la planification

AADNC continuera son travail de collaboration en vue de poursuivre la réforme des programmes et des politiques de développement social en 2013–2014 afin d'aider les membres des Premières Nations et leurs familles à devenir autonomes.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Les hommes, les femmes et les enfants des Premières Nations tirent profit des occasions qui se présentent en mettant l'accent sur l'accroissement de leur participation au marché du travail** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Financer un éventail de mesures de préparation à l'emploi (comme la planification de carrière, l'alphabétisation, le perfectionnement des compétences et le soutien transitoire) avec des partenaires clés pour améliorer l'employabilité des clients vivant dans les réserves et leur participation au marché du travail.
- Accroître l'accès aux services de prévention pour les enfants et les familles des Premières Nations par l'approche améliorée axée sur la prévention.
- Lancer la première étape du Système de gestion de l'information sur les services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières Nations[14] pour aider AADNC à améliorer la gestion de programme.
- Continuer de financer les Premières Nations pour fournir des services de refuge et de prévention et créer des partenariats afin de réduire la violence familiale.
- On cherchera, par l'intermédiaire des programmes sociaux, des occasions d'appuyer des approches innovatrices de la collectivité en matière d'exécution de programmes. Ces occasions comprennent des projets pilotes pour réduire le fardeau administratif en harmonisant les exigences en matière de reddition de comptes dans l'ensemble des programmes et des ministères; des initiatives pour harmoniser les services offerts par les ministères pour réduire le dédoublement des programmes et des services; des approches de financement fondées sur le risque pour permettre une flexibilité accrue quant aux dépenses de programme, et des ententes de partage des données avec les partenaires clés.
- Mettre en place des mécanismes révisés de collecte de données de programme pour les programmes sociaux afin de réduire les lourdeurs administratives et les exigences en matière de rapports imposées aux Premières Nations.
- Renforcer les pratiques de prestation des services du Programme d'aide au revenu[15] au moyen d'examens de la conformité en utilisant un cadre national. Cela assurera le respect des conditions du programme.

[14] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100035204/1100100035205.

[15] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100035256/1100100035257.

Programme 2.3 : Gestion des affaires des particuliers

Description

Le programme Gestion des affaires des particuliers contribue au résultat stratégique *Les gens* en assurant l'administration fédérale responsable des obligations du gouvernement fédéral de nature législative, administrative ou se rapportant aux traités envers les Premières Nations, obligations se rapportant aux successions, aux fonds des bandes, à l'inscription, à l'effectif des bandes et aux annuités issues des traités. Ce programme porte aussi sur l'administration des portions de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations* qui se rapportent aux fonds des Indiens et qui sont essentiels pour faire en sorte que les dispositions de la *Loi sur les Indiens* et les autres obligations découlant des lois soient dûment remplies. Les résultats, qui sont obtenus au moyen de services directs auprès des clients ou au moyen de partenariats avec les Premières Nations, consistent à : déterminer l'admissibilité à l'inscription sous le régime de la *Loi sur les Indiens*; délivrer les certificats sécurisés de statut indien (CSSI); exercer la responsabilité à l'égard de la gestion des fonds des Indiens et de leurs successions sous le régime de la *Loi sur les Indiens*; honorer les obligations en matière d'annuités découlant des traités envers les Premières Nations. Pour appuyer l'administration fédérale responsable de l'administration des traités historiques et des lois applicables, une relation plus respectueuse et productive est établie entre les Premières Nations, le gouvernement fédéral et le Canada dans son ensemble. Une saine administration des affaires et des fonds des particuliers contribue au bien-être des membres, des familles et des collectivités des Premières Nations et favorise leur participation à la société canadienne.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
28,8	28,8	28,2	28,2

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
218	213	213

Les changements tiennent également compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Premières Nations.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
Gestion fédérale responsable des obligations législatives, administratives et issues de traités qui incombent à AADNC	Respect des normes de service relatives à l'inscription, à l'effectif, aux successions, aux annuités prévues dans les traités et à l'argent des Indiens, conformément à la *Loi sur les Indiens* et à d'autres lois et règlements connexes, comme en témoignent les résultats des sous-programmes	Fournir les services tels que décrits dans les sous-programmes

Faits saillants de la planification

La bonne gestion des obligations législatives, administratives et issues de traités d'AADNC contribue au maintien de bonnes relations entre les Premières Nations, le gouvernement du Canada et les Canadiens qui contribuent au bien-être des membres et des collectivités des Premières Nations.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Gestion fédérale responsable des obligations législatives, administratives et issues de traités qui incombent à AADNC** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Poursuivre l'inscription en temps opportun des personnes admissibles au statut d'Indien par suite de l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens* le 31 janvier 2011.

- Poursuivre la modernisation des processus d'inscription des Indiens.
- Poursuivre la modernisation de l'administration de l'argent des Indiens pour assurer la conformité des politiques, processus et procédures aux aspirations d'autonomie et de contrôle accrus de leurs propres fonds.
- Poursuivre la modernisation de la gestion des successions pour améliorer les processus administratifs internes et rehausser la sensibilisation des membres et des collectivités des Premières Nations à la gestion des successions.

Programme 2.4 : Résolution des questions des pensionnats

Description

Le programme Résolution des questions des pensionnats contribue au résultat stratégique *Les gens* et vise à soutenir la résolution juste et durable de l'héritage légué par les pensionnats indiens et à promouvoir la réconciliation avec les anciens élèves, leurs familles et leurs collectivités. Par ce programme, AADNC veille à la mise en œuvre fructueuse de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) en finalisant le Paiement d'expérience commune (PEC) et en appliquant la stratégie des crédits personnels; en réglant les réclamations pour sévices dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant (PEI), conformément aux obligations découlant de la CRRPI; en finançant et en surveillant les initiatives de commémoration; en s'acquittant des obligations du gouvernement du Canada envers la Commission de vérité et de réconciliation (CVR). De plus, AADNC appuie des initiatives complémentaires favorisant la réconciliation, en l'occurrence, le financement et la surveillance du Programme d'information publique et de défense des intérêts et en encourageant la réconciliation entre le gouvernement du Canada et les Autochtones, de même qu'entre les Autochtones et les non-Autochtones, au moyen d'initiatives de réconciliation spécifiques. La résolution des questions des pensionnats indiens contribue, en fin de compte, à améliorer les relations entre les Autochtones et le reste du Canada, et renforce les collectivités autochtones.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
696,0	696,0	105,0	70,3

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
625	511	353

Les dépenses prévues pour l'exercice à venir reflètent principalement les changements dans le profil de financement approuvé à l'appui des obligations du gouvernement fédéral résultant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
La CRRPI est gérée de façon à assurer un règlement équitable concernant les pensionnats indiens	Pourcentage des demandes/réclamations traitées en conformité avec les normes de services de la CRRPI[16]	Les cibles sont établies dans chaque sous-programme

[16] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1315320539682/1315320692192.

Faits saillants de la planification

Le règlement équitable des séquelles laissées par les pensionnats indiens dans le cadre d'une Convention de règlement relative aux pensionnats indiens bien gérée, aidera certains Autochtones à se prendre en charge, renforcera leurs collectivités et améliorera la relation entre les peuples autochtones et les autres Canadiens.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **La CRRPI est gérée de façon à assurer un règlement équitable concernant les pensionnats indiens** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Continuer de traiter les demandes, les réexamens et les appels concernant le Paiement d'expérience commune[17] devant le Comité d'administration national et les tribunaux.
- Procéder à l'attribution de crédits à l'éducation et élaborer une stratégie pour le traitement de tout solde.
- Continuer de régler, en temps opportun, les réclamations en vertu du Processus d'évaluation indépendant.
- Continuer d'honorer les engagements du Canada à l'égard de la Commission de vérité et de réconciliation et de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

[17] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100015594/1100100015595.

Résultat stratégique : Les terres et l'économie

Participation entière des personnes et des collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis à l'économie

Programme 3.1 : Développement économique des Autochtones

Description

Le programme de Développement économique des Autochtones contribue au résultat stratégique *Les terres et l'économie* et vise à mettre en place et à promouvoir des entreprises autochtones viables et des collectivités prêtes à saisir les possibilités qui se présentent à elles. Ce programme appuie la vision d'une participation accrue des collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis et de leurs membres à l'économie canadienne et permet aux Autochtones de bénéficier des mêmes possibilités d'emploi, de revenu et de création de richesse que les autres Canadiens en mettant l'accent sur les volets clés du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, et notamment : le renforcement de l'entrepreneuriat autochtone; la mise en valeur des atouts que possèdent les Autochtones; la collaboration avec RHDCC en ce qui a trait au développement du capital humain autochtone; la formation de partenariats nouveaux et efficaces ou encore, l'accentuation du rôle du gouvernement fédéral dans le domaine du développement économique des Autochtones. AADNC peut assurer, à long terme, le développement économique durable par la promotion de partenariats avec les provinces et territoires ainsi qu'avec le secteur privé. Des entreprises autochtones viables et des collectivités aptes à saisir les occasions qui se présentent renforceront et appuieront l'économie canadienne.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
254,1	254,1	244,7	244,4

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
450	386	386

Les changements tiennent compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Premières Nations.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
Entreprises autochtones viables	Taux de survie des entreprises autochtones trois ans après avoir reçu une contribution financière	50 % d'ici le 31 mars 2014
	Pourcentage des contrats attribués aux Autochtones par rapport aux dépenses fédérales	2 % d'ici le 31 mars 2014
Collectivités prêtes à tirer profit des occasions qui s'offrent à elles	Nombre de collectivités des Premières Nations et des Inuit qui offrent des services publics en matière de développement économique aux membres de leur collectivité	475 d'ici le 31 mars 2014

Faits saillants de la planification

Les entreprises autochtones viables et les collectivités prêtes à saisir les occasions qui s'offrent à elles augmenteront le niveau de participation des membres et des collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis dans l'économie canadienne et permettront aux peuples autochtones de bénéficier des mêmes possibilités en matière d'emploi, de revenu et de création de richesses que les autres Canadiens.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Entreprises autochtones viables** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Miser sur des partenariats stratégiques avec un réseau d'institutions financières autochtones pour : mettre en œuvre et renouveler la série existante d'instruments financiers, tirer profit de l'investissement de capitaux et donner suite au processus décisionnel local et axé sur le marché des entreprises autochtones.
- Créer des occasions et soutenir la capacité et l'état de préparation à se lancer en affaires et à tirer parti des partenariats avec le secteur privé et d'autres gouvernements dans les projets de ressources et d'énergie.
- S'appuyer sur le succès de la mise en œuvre des engagements du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, en renforçant et en élargissant l'accès des entreprises autochtones aux occasions d'approvisionnement fédérales, de même qu'en facilitant l'accès aux occasions d'approvisionnement à l'extérieur du gouvernement fédéral, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Des collectivités prêtes à tirer profit des occasions qui s'offrent à elles** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

Loi sur la gestion des terres des Premières Nations

- Travailler avec les 26 Premières Nations choisies pour adhérer au Régime de gestion des terres des Premières Nations[18] en janvier 2012 en partageant l'outil d'autoévaluation élaboré afin d'aider les Premières Nations à évaluer leur état de préparation et favoriser l'expansion du régime et en ajoutant des Premières Nations en fonction des ressources.

Modernisation des terres

- Aider d'autres collectivités des Premières Nations à bénéficier des possibilités offertes dans le cadre de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations* afin d'être en mesure de faire des affaires de façon autonome, de fournir des services de développement économique et de réglementation tout en gérant l'environnement de façon viable.
- Mettre en œuvre la Loi proposée sur les foyers familiaux situés dans les réserves et les droits ou intérêts matrimoniaux, lorsqu'elle sera adoptée par le Parlement, pour : créer un centre d'excellence dans une organisation des Premières Nations, appuyer la législation des Premières Nations et lancer une campagne de communication visant à faire connaître la Loi mais également à former et à éduquer.

Développement économique

- Simplifier les procédures de demandes et les exigences en matière de rapports des programmes de développement économique et de gestion des terres.
- Travailler de concert avec la Fédération canadienne des municipalités et le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones afin d'implanter des démarches conjointes de planification du développement économique tant pour les Premières Nations que les municipalités avoisinantes.
- Poursuivre le travail avec les Premières Nations à la planification de l'utilisation des terres communautaires et utiliser la planification comme un outil habilitant en matière d'occasions de développement économique.
- Augmenter la valeur des actifs autochtones en appuyant le développement des ressources pétrolières et gazières des Premières Nations et en assurant un taux de rendement basé sur le marché au bénéfice des Premières Nations.

[18] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1327090675492/1327090738973.

Programme 3.2 : Gestion fédérale des terres de réserve

Description

Le programme de Gestion fédérale des terres de réserve contribue au résultat stratégique *Les terres et l'économie* en veillant à ce que la Couronne s'acquitte de ses obligations légales et fiduciaires, à titre d'administrateur des terres de réserve détenues en fiducie à l'usage et au profit de la Première Nation pour laquelle les terres ont été réservées. Pour remplir ces obligations, le gouvernement fédéral s'efforce de répondre sans tarder aux demandes de transactions foncières, d'effectuer des ajouts aux réserves, de définir clairement les limites des réserves, de désigner des terres à des fins de développement économique et de gestion de l'environnement. Les retombées économiques profitent aux collectivités autochtones et, en fin de compte, contribuent à l'essor de l'économie canadienne par l'activation des terres de réserve et l'exécution des obligations découlant des traités.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
52,6	52,6	36,7	35,4

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
139	139	133

Les écarts observés d'un exercice à l'autre reflètent principalement les changements au financement des contributions approuvées accordé pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et pour la mise en œuvre de revendications fondées sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
Administration en temps voulu des terres de réserve pour les Premières Nations	Pourcentage des instruments inscrits à l'intérieur de la norme de service de dix jours, en moyenne	90 % d'ici le 31 mars 2014 100 % d'ici le 31 mars 2016
	Pourcentage des baux et des permis gérés dans NetLands (c. à d. le nombre de baux et de permis enregistrés au Registre des terres indiennes par rapport au nombre figurant dans le système de surveillance NetLands)	70 % d'ici le 31 mars 2014 100 % d'ici le 31 mars 2016
L'assainissement des sites contaminés dans les réserves est effectué de façon à assurer la protection de la santé humaine et la sécurité de l'environnement	Nombre de sites contaminés ayant fait l'objet d'un assainissement	5 d'ici le 31 mars 2014

Faits saillants de la planification

La gestion en temps opportun des terres et des activités d'exploitation des ressources et l'assainissement des sites contaminés sont essentiels au développement économique et reposent sur la gestion efficace et diligente des terres de réserve par le gouvernement fédéral. Ces résultats attendus apporteront des avantages économiques aux collectivités des Premières Nations et élimineront certains obstacles à leur pleine participation à l'économie canadienne.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Gestion en temps opportun des terres de réserve et des activités d'exploitation des ressources** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Améliorer le rendement des processus de désignation et d'enregistrement des terres.
- Rationaliser le processus d'ajouts aux réserves[19].

[19] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1332267668918/1332267748447.

- Permettre à plus de Premières Nations de se soustraire aux 34 dispositions sur la gestion des terres de la *Loi sur les Indiens* en participant au régime de gestion des terres des Premières Nations (GTPN) et en élaborant des stratégies visant l'élargissement possible du régime de GTPN.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **L'assainissement des sites contaminés dans les réserves est effectué de façon à assurer la protection de la santé humaine et la sécurité de l'environnement** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Continuer d'assainir les sites contaminés de Classe 1 pour réduire les risques les plus élevés pour la santé humaine et l'environnement dans les réserves[20].
- Donner suite aux questions concernant la conformité aux lois sur l'environnement dans les réserves en élaborant des politiques et des procédures pour appuyer la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, 2012 dans les réserves.

Programme 3.3 : Infrastructure communautaire

Description

Ce programme contribue au résultat stratégique *Les terres et l'économie* en aidant les collectivités des Premières Nations à acquérir, construire, posséder, exploiter et entretenir une infrastructure de base qui protège leur santé et leur sécurité et leur permet de s'intégrer à l'économie. Ce programme apporte du financement et des conseils pour les besoins liés au logement et au développement des capacités, ainsi que pour les infrastructures communautaires, entre autres les systèmes d'approvisionnement et de traitement des eaux, les installations d'enseignement, les routes et les ponts, l'électrification et les immeubles communautaires. Grâce à l'établissement d'un ensemble d'infrastructures sûres, conformes aux normes établies et d'un parc locatif répondant aux besoins des communautés des Premières Nations, ce programme permet aux Premières Nations de participer pleinement à l'économie canadienne.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
1 221,3	1 221,3	1 089,3	1 024,0

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
251	195	195

Les écarts observés d'un exercice à l'autre reflètent principalement la temporisation du financement additionnel pour l'amélioration de l'infrastructure hydraulique des Premières Nations (dont la temporisation est prévue en 2014-2015) et pour appuyer la construction ou la rénovation des écoles sur les réserves (dont la temporisation est prévue en 2015-2016).

[20] Le Système national de classification classe les sites en cinq catégories : 1, 2, 3, N et I, en fonction de la cote attribuée à 37 facteurs classés dans les trois catégories de caractéristiques de sites suivantes : Caractéristiques des contaminants — le risque relatif de contaminants dans un site; Mode d'exposition — eaux de surface, eaux souterraines, sols, sédiments et air; et Récepteurs — êtres ou organismes vivants et ressources environnementales. Les catégories de classification des sites sont les suivantes : Classe 1 (cote de 70 à 100) Intervention nécessaire; Classe 2 (cote de 50 à 69,9) Intervention probablement nécessaire; Classe 3 (cote de 37 à 49,9) Intervention peut-être nécessaire; Class N (cote inférieure à 37) Intervention peu probable; et Classe I (cote inférieure à 15) Renseignements insuffisants.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
Les collectivités des Premières Nations disposent d'une infrastructure de base qui ne pose aucun risque pour la santé et la sécurité et qui favorise la participation à l'économie	Changement favorable dans la cote de l'indice de bien-être des collectivités (sous-indices de l'emploi, du revenu, de l'éducation et du logement)	Supérieure à 57 d'ici le 31 mars 2016
Les collectivités des Premières Nations disposent d'une infrastructure pour l'eau et les eaux usées qui satisfait aux normes établies	Pourcentage des systèmes pour l'eau potable des Premières Nations qui ont obtenu une évaluation de risque « FAIBLE » Pourcentage des systèmes pour les eaux usées des Premières Nations qui ont obtenu une évaluation de risque « FAIBLE »	Cible de la SFDD[21] Augmentation du pourcentage des installations d'aqueduc et d'eaux usées des collectivités des Premières Nations démontrant des niveaux de risque faible d'ici le 31 mars 2016

Faits saillants de la planification

Les collectivités des Premières Nations ont besoin d'une infrastructure qui ne pose aucun risque pour la santé et la sécurité et qui favorise la participation à l'économie. Dans le cadre de l'activité de programme d'infrastructure communautaire, AADNC continuera de faire tous les efforts en vue d'améliorer et de maintenir une infrastructure de base qui répond aux besoins des Premières Nations.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Les collectivités des Premières Nations disposent d'une infrastructure de base qui ne pose aucun risque pour la santé et la sécurité et qui favorise la participation à l'économie** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Saisir les occasions d'améliorer l'accès des Premières Nations à des établissements d'enseignement de qualité.
- Continuer d'établir des partenariats pour appuyer les Premières Nations en vue d'améliorer les pratiques de gestion et de construction de logements.
- Accorder du financement pour les cours de formation et l'examen de la certification des opérateurs, ainsi que pour le coût d'inscription à l'examen dans toutes les régions pour améliorer la gestion et l'efficacité des réseaux d'aqueduc et d'égout dans les réserves.
- Continuer de travailler avec les collectivités des Premières Nations pour examiner des solutions de rechange pour fournir les infrastructures, notamment le recours à des partenariats publics-privés.
- S'engager à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les collectivités autochtones et du Nord en appuyant l'élaboration de projets d'énergies renouvelables dans le cadre du Programme écoÉnergie pour les collectivités autochtones et du Nord[22].

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Les collectivités des Premières Nations disposent d'une infrastructure pour l'eau et les eaux usées qui satisfait aux normes établies** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Appuyer les améliorations aux réseaux d'aqueduc et d'égout :
  - Accroître la capacité des Premières Nations à assurer le fonctionnement et l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout en augmentant le nombre d'opérateurs certifiés, l'aide financière pour la formation des opérateurs, la surveillance et l'entretien des réseaux et élaborer de nouvelles lignes directrices pour la formation itinérante;

[21] Note : Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada partage la responsabilité de cette cible avec Santé Canada. En 2013–2014, le gouvernement finalisera le deuxième cycle de trois ans de la SFDD (2013–2016) qui servira de fondement au rapport sur le rendement de fin d'exercice en 2013–2014.

[22] Le programme écoÉNERGIE pour les collectivités autochtones et nordiques est un programme qui s'inscrit sous le thème de l'Énergie propre du Programme de la qualité de l'air du Gouvernement du Canada et appuie les buts à la fois du Programme de la qualité de l'air et de la Stratégie fédérale de développement durable. Pour plus d'informations, visiter : http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100034258/1100100034259.

— Appuyer les Premières Nations dans la mise en place de centres d'expertise régionaux, appuyer et surveiller les réseaux et, dans la mesure du possible, les faire fonctionner à distance.
— Prioriser les investissements de capitaux afin de cibler les systèmes à très haut risque.

- Mettre en œuvre la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations (projet de loi S-8), lorsqu'elle sera adoptée, afin d'élaborer les cadres réglementaires et législatifs appropriés en matière de traitement de l'eau potable et des eaux usées dans les collectivités des Premières Nations.
- Appuyer les Premières Nations dans le respect des exigences du *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* d'Environnement Canada.
- Continuer de donner suite de façon stratégique aux conclusions de l'Évaluation nationale afin d'améliorer les résultats au titre des réseaux d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières Nations.

Programme 3.4 : Participation des Autochtones vivant en milieu urbain

Description

La programmation pour les Autochtones vivant en milieu urbain contribue au résultat stratégique *Les terres et l'économie* et favorise la participation des Autochtones vivant en milieu urbain et des collectivités autochtones urbaines à l'économie. Divers programmes : la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain[23], le programme des centres d'amitié autochtone, Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone et Jeunesse Canada au travail, constituent un outil de collaboration entre le gouvernement fédéral et les autres gouvernements, la collectivité autochtone urbaine et les divers intervenants. Cette collaboration s'efforce d'atténuer ou de supprimer les obstacles et d'améliorer les connaissances et les compétences pratiques des Autochtones vivant en milieu urbain et des collectivités autochtones urbaines de façon à leur permettre de tirer profit des possibilités économiques. Le programme permet au gouvernement fédéral de faciliter l'établissement de partenariats avec tous les ordres de gouvernement pour harmoniser les dépenses affectées directement aux Autochtones vivant en milieu urbain et aux collectivités autochtones urbaines des grands centres et ainsi obtenir de meilleurs résultats en misant sur la force du nombre. Le programme permettra d'élargir le bassin de main d'œuvre locale, de favoriser le développement économique, et d'aider les collectivités autochtones urbaines à devenir autonomes et à moins dépendre du gouvernement, ce qui renforcera l'économie canadienne tout entière.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
41,0	41,0	40,9	39,9

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
13	10	10

Il s'agit d'un programme créé dans le cadre de l'Architecture d'alignement des programmes révisée de 2013-2014. Ce nouveau programme combine le programme anciennement connu sous le nom de Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain avec les programmes transférés de Patrimoine canadien, notamment le Programme des centres d'amitié autochtones, Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone et Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain. Le financement plus élevé en 2013-2014, comparativement aux exercices à venir, reflète les coûts de la mise sur pied du programme, ainsi que la transition liée au développement d'une empreinte organisationnelle appropriée pour ce nouveau programme.

[23] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014277/1100100014278.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
Les Autochtones vivant en milieu urbain ont les connaissances, les compétences et le soutien nécessaires pour profiter des possibilités sociales et économiques	Pourcentage de changement dans la participation au marché du travail	Accroître le taux d'emploi relevé dans l'Enquête sur la population active d'ici le 31 mars 2014
		Accroître le taux d'emploi relevé dans Enquête nationale auprès des ménages d'ici le 31 mars 2017

Faits saillants de la planification

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Les Autochtones vivant en milieu urbain ont les connaissances, les compétences et le soutien nécessaires pour profiter des possibilités sociales et économiques** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Appuyer l'Association nationale des centres d'amitié dans la gestion du Programme des centres d'amitié autochtones[24] qui contribue à offrir un large éventail de programmes et de services adaptés à la culture autochtone grâce au réseau des centres d'amitié.
- Appuyer les jeunes autochtones en milieu urbain pour faire de meilleurs choix de vie et à participer pleinement à l'économie canadienne grâce au programme Connexions culturelles pour la jeunesse autochtone[25].
- Appuyer les jeunes autochtones en milieu urbain pour explorer leurs options de carrière et acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour participer au marché du travail en participant à des programmes tel que Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain[26], grâce à des possibilités d'emplois durant la période estivale.
- Investir dans et créer des partenariats appuyant les projets régis par la collectivité qui tiennent compte des priorités locales et accroissent la participation économique des jeunes autochtones en milieu urbain grâce à la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

[24] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1333029856258/1333029903708.

[25] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1333030576029/1333030620605.

[26] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1333030244859/1333030359999.

Résultat stratégique : Le Nord

Autonomie, prospérité et bien-être des gens et des collectivités du Nord

Programme 4.1 : Gouvernance et gens du Nord

Description

Le programme Gouvernance et gens du Nord contribue au résultat stratégique *Le Nord*. Ce programme renforce les collectivités et les gens du Nord par le transfert aux gouvernements du Nord de responsabilités de type provincial à l'égard des terres et des ressources naturelles; par la promotion de relations intergouvernementales efficaces avec les gouvernements des territoires et par le soutien apporté aux commissaires des territoires; par la subvention des coûts des aliments nutritifs périssables et des autres biens essentiels dans les collectivités isolées du Nord; par le versement de subventions pour les services hospitaliers et les services de médecins au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest; en travaillant avec les collectivités du Nord en vue de cerner les risques et les défis que posent les changements climatiques et par la promotion des intérêts des Canadiens et des résidants du Nord auprès des forums circumpolaires. Les Canadiens et les résidants du Nord bénéficieront du fait que les gouvernements territoriaux exerceront davantage de contrôle sur leurs propres affaires.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
136,9	136,9	145,1	129,4

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
69	60	58

Les écarts observés d'un exercice à l'autre reflètent principalement des changements dans les profils de dépenses approuvés pour la mise en œuvre de l'entente de principe pour le transfert des responsabilités à l'égard des terres et des ressources des Territoires du Nord-Ouest, y compris les activités associées à la négociation et à la mise en œuvre d'une entente de transfert définitive, et les subventions aux gouvernements territoriaux pour les soins de santé des Indiens et des Inuit. Les changements tiennent également compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Autochtones et résidents du Nord.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
Les résidents des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut assument la gestion des terres et des ressources du Nord	Réalisation des cinq étapes du transfert des responsabilités aux T.N.-O. et au Nunavut (selon les 5 étapes du processus de transfert : protocole, entente de principe, entente définitive, lois et mise en œuvre)	D'ici le 31 mars 2014 T.N.-O. : Compléter l'étape 5 Nunavut : entamer l'étape 2
Les collectivités admissibles consomment des aliments nutritifs	Poids estimatif des aliments admissibles achetés par habitant	Augmentation annuelle

Faits saillants de la planification

AADNC contribue au renforcement de l'autonomie et du bien-être des résidents et des collectivités du Nord. À cette fin, le Ministère accorde la priorité au développement politique et social et visera à répondre aux défis uniques auxquels est confronté le Nord.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Les résidents des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut assument la gestion des terres et des ressources du Nord** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Faire progresser le travail en vue du transfert des responsabilités au Nunavut et le compléter pour les Territoires du Nord-Ouest. Le transfert au Yukon s'est produit en 2003. Les négociations concernant le transfert de responsabilités semblables à celles des provinces pour la gestion des terres et des ressources seront réalisées en conformité avec un processus en cinq étapes : protocole, entente de principe, entente définitive, lois et mise en œuvre. Plus particulièrement, AADNC prendra les mesures suivantes :
  - — Faire progresser l'Entente définitive sur le transfert des responsabilités relatives aux terres et aux ressources aux Territoires du Nord-Ouest afin de faciliter le travail de mise en œuvre nécessaire à l'entrée en vigueur du transfert le 1er avril 2014.
  - — Au Nunavut, examiner les options sur les façons de réaliser des progrès vers la deuxième étape du processus de transfert dans le cadre du protocole de négociation du transfert des responsabilités relatives aux terres et aux ressources (2008) et déterminer comment améliorer la capacité en matière des terres et des ressources.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Les collectivités admissibles consomment des aliments nutritifs** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Appuyer l'accès aux aliments périssables et nutritifs au moyen d'une subvention au commerce de détail dans le cadre du programme Nutrition Nord Canada[27].
- Appuyer les travaux du Comité consultatif Nutrition Nord Canada pour assurer la prise en compte des points de vue et des intérêts des résidants et des collectivités du Nord dans la gestion du Programme.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Autonomie, prospérité et bien-être pour les résidents et les collectivités du Nord** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes en plus des mesures susmentionnées :

- Continuer d'établir et d'entretenir des relations efficaces avec les gouvernements territoriaux et d'autres partenaires dans chacun des trois territoires, y compris en contribuant et en participant aux groupes de discussions bilatérales et multilatérales pour relever les défis qui se présentent et saisir les occasions qui s'offrent aux résidents et aux collectivités du Nord.
- Contribuer à l'avancement des priorités du Canada pour le Nord, telles qu'elles sont énoncées dans la Stratégie pour le Nord du Canada et la Politique étrangère du Canada pour l'Arctique dans le cadre des activités du Conseil de l'Arctique et de ses groupes de travail et prêter l'appui et l'expertise d'AADNC essentiels à la présidence du Conseil de l'Arctique qu'assumera le Canada de 2013 à 2015.
- Renforcer les relations avec les partenaires internationaux clés à l'égard de la coopération sur le développement des autochtones et du Nord.
- Appuyer les collectivités et du Nord pour déterminer les vulnérabilités aux changements climatiques et élaborer des plans en vue de faire face à celles-ci au moyen du Programme d'adaptation aux changements climatiques[28].

[27] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.nutritionnorthcanada.ca/index-fra.asp.

[28] Le programme d'adaptation aux changements climatiques est un programme qui s'inscrit sous le thème de l'adaptation du Programme de la qualité de l'air du Gouvernement du Canada et appuie les buts à la fois du Programme de la qualité de l'air et de la Stratégie fédérale de développement durable. Pour plus d'informations, visiter : http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1329158189051/1329158264671.

Programme 4.2 : Science et technologies du Nord

Description

Le programme de Science et technologies du Nord contribue au résultat stratégique *Le Nord*. Elle vise à soutenir la recherche scientifique et la technologie dans le Nord en donnant aux chercheurs et aux scientifiques un accès accru aux programmes et à l'infrastructure leur permettant d'approfondir les recherches, les sciences et les technologies. Ce programme met l'accent sur : l'étude et la surveillance des contaminants et de leurs répercussions sur l'écosystème, dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord; le soutien d'initiatives, et notamment la création, la gestion et la diffusion des données et des résultats scientifiques contribuant à éclairer l'élaboration de politiques publiques; l'appui au travail de mise sur pied de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême Arctique (SRCEA). Les résidants du Nord et l'ensemble des Canadiens profiteront d'une base de connaissances qui appuie la santé et le développement durable, et le positionnement du Canada en tant que leader international dans le domaine des sciences et des technologies de l'Arctique.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
12,9	12,9	7,4	6,0

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
43	39	36

Les écarts observés d'un exercice à l'autre reflètent principalement des changements dans les profils de dépenses approuvés pour la phase de conception du projet de la station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
Les résidents du Nord et tous les Canadiens bénéficient d'une base de connaissances à l'appui de la santé et du développement durable	Diminution en pourcentage dans la concentration des contaminants dans le Nord	Diminution de 5 % dans la concentration par rapport aux niveaux de 1990 d'ici le 31 mars 2014
Le Canada est un chef de file international de la science et de la technologie dans l'Arctique	Lancement de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique	Compléter la construction de la station de recherche d'ici le 1er juillet 2017

Faits saillants de la planification

En soutenant les initiatives en matière de science et de technologie sur l'Arctique, menant ainsi à un savoir scientifique accru au sujet de cette région, AADNC contribue à la création de possibilités pour la prospérité et le bien-être accrus des résidents et des collectivités du Nord.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Les résidents du Nord et tous les Canadiens bénéficient d'une base de connaissances à l'appui de la santé et du développement durable** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Établir des partenariats avec des intervenants en vue d'appuyer la surveillance des niveaux de contaminants dans la faune et les humains du Nord canadien dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord[29] et transférer ces connaissances aux résidants du Nord.

[29] Le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord contribue à la Stratégie fédérale de développement durable. Pour plus d'informations, visiter : http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100035611/1100100035612.

- Publier une évaluation quinquennale des polluants organiques persistants dans le Nord.
- Fournir des données et des connaissances spécialisées aux organisations nationales et internationales, comme le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique, le Plan de surveillance mondiale de la Convention de Stockholm et les négociations mondiales et le traité définitif sur le mercure du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Le Canada est un chef de file international de la science et de la technologie dans l'Arctique** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Les progrès dans la création de la SRCEA se poursuivront au cours de la période de la phase de conception préalable.
- Élaborer et commencer la mise en œuvre d'un plan directeur de sciences et technologies (plan directeur S-T), un plan stratégique quinquennal des activités de programme en sciences et technologies de la SRCEA, en collaboration avec un comité consultatif multipartite.
- Poursuivre l'élaboration du rôle de la SRCEA à titre de composante clé du réseau d'infrastructure de recherche dans le Nord.

Programme 4.3 : Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord

Description

Le programme de Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord soutient le résultat stratégique *Le Nord*. Cette activité met l'accent sur la gestion, le développement durable et la surveillance réglementaires des terres, des eaux, des ressources naturelles et de l'environnement du Nord, sur l'exercice du rôle qui incombe au Ministère, à titre de gestionnaire des ressources naturelles du gouvernement du Canada au nord du 60e parallèle. Ce programme consiste notamment à : gérer la mise en valeur de ressources pétrolières et gazières; soutenir la gestion durable de l'exploration et de la mise en valeur active des ressources minérales; soutenir la saine gestion des sites contaminés et des terres et des eaux dans le Nord; assurer la délimitation des zones d'utilisation des terres traditionnelles aux fins de conservation, de mise en valeur et pour d'autres utilisations. Les résidants du Nord et les Canadiens profiteront des perspectives économiques et du développement durable.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
260,0	260,0	99,0	66,0

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
339	336	329

Les écarts observés d'un exercice à l'autre résultent principalement des changements dans le profil de financement approuvé pour : le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux; les modifications législatives et réglementaires pour améliorer le régime réglementaire du Nord et pour mettre en œuvre le Programme de surveillance des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, ainsi que la mise en œuvre de l'évaluation environnementale régionale de Beaufort. Les changements tiennent également compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Autochtones et résidents du Nord.

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
Dans chacun des trois territoires, établissement de régimes de réglementation efficaces qui apportent la certitude aux promoteurs de projets, aux organisations autochtones et aux résidants du Nord	Classements territoriaux de trois facteurs signalés dans l'enquête annuelle auprès des entreprises minières de l'Institut Fraser : 1) administration, interprétation, application des règlements; 2) réglementation environnementale; 3) dédoublements et incohérences réglementaires	Le pourcentage de l'industrie que ces trois facteurs incitent à investir, ou ne dissuadent pas d'investir, augmentera de 10 % dans chaque territoire d'ici le 31 mars 2014
	Pourcentage de projets approuvés dans les délais réglementaires du processus, y compris les décisions sur les évaluations environnementales	75 % d'ici le 31 mars 2014

Faits saillants de la planification

AADNC travaille en vue d'améliorer la prospérité et le bien-être des personnes et des collectivités du Nord en contribuant au développement économique durable et respectueux de l'environnement des ressources naturelles au nord du 60e parallèle.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Dans chacun des trois territoires, établissement de régimes de réglementation efficaces qui apportent la certitude aux promoteurs de projets, aux organisations autochtones et aux résidants du Nord** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Continuer d'apporter des changements au régime réglementaire dans le Nord afin d'instaurer un environnement plus favorable à l'exploitation des ressources. Ces changements visent à assurer la certitude, la prévisibilité et la rapidité d'exécution.
- Exploiter les ressources naturelles du Nord d'une manière durable au moyen de régimes d'évaluation environnementale efficaces et efficients dans le Nord. En apportant des améliorations au niveau des politiques et des procédures, AADNC favorisera les possibilités d'investissement et contribuera au programme d'emploi et de croissance dans le Nord.
- Contribuer au renouvellement du *Règlement sur l'exploitation minière dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut*, commencer à mettre en application un système de sélection de cartes modernisé pour le Nunavut et administrer de façon efficace le régime de redevances.
- Gérer les terres et les ressources hydriques dans le Nord d'une façon efficiente, efficace et opportune en mettant en application un régime de réglementation moderne et pertinent.
- Appuyer un investissement soutenu dans le secteur pétrolier dans le Nord, assurant une progression efficace et efficiente de la gestion du pétrole et du gaz afin de tenir compte des nouvelles orientations en matière de développement de l'énergie.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'évaluation environnementale régionale de Beaufort avec nos partenaires pour appuyer la prise de décisions réglementaires en matière de pétrole et gaz.

Afin d'atteindre le résultat attendu — **Autonomie, prospérité et bien-être des gens et des collectivités du Nord** — en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Par l'intermédiaire du Programme des sites contaminés du Nord :
  - — Mener des activités d'assainissement dans les trois territoires du Nord en fonction des priorités.
  - — Faire progresser la conformité environnementale à la mine Giant et régler les questions urgentes de sécurité sur le site, tout en procédant aux différentes étapes du processus d'évaluation environnementale.
  - — Travailler avec le gouvernement du Yukon à la gestion des risques à long terme pour l'environnement et la santé humaine à la mine Faro.

- Assurer une certitude accrue et une prise de décision éclairée en contribuant à l'exécution des plans régionaux d'utilisation des terres, en améliorant la surveillance environnementale dans le cadre du Programme de surveillances des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest[30] et du Plan de surveillance générale du Nunavut, et en faisant progresser l'établissement de zones protégées en vertu de la stratégie des T.N.-O.[31] pour les zones protégées.
- Travailler avec les partenaires pour assurer l'utilisation, la gestion et la protection à long terme du bassin du Mackenzie par l'intermédiaire de la négociation des Ententes-cadres sur les eaux transfrontalières du bassin du Mackenzie.

Programme : Services internes

Description

Les Services internes sont des activités qui sont administrées de manière à répondre aux exigences des programmes et à satisfaire à d'autres obligations : La gestion et la surveillance, les communications, le droit, la gestion des ressources humaines, la gestion financière, la gestion de l'information, la technologie de l'information, les biens immobiliers, les biens matériels, l'acquisition, les déplacements et d'autres services administratifs. Les Services internes regroupent uniquement les activités et les ressources qui s'appliquent à l'ensemble d'une organisation, et non à un programme en particulier.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
258,4	258,4	245,9	239,5

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
1 542	1 461	1 450

Les écarts observés d'un exercice à l'autre résultent principalement des changements dans le profil de financement approuvé pour appuyer : les obligations du gouvernement fédéral résultant de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, des règlements amiables, et la gestion de litiges. Les changements tiennent également compte des mesures prises dans l'ensemble du gouvernement pour identifier les économies et rationaliser les opérations ministérielles, tout en protégeant la prestation de programmes aux Premières Nations.

Faits saillants de la planification

En 2013–2014, le Ministère mettra l'accent sur l'amélioration et la transformation des services et continuera d'assurer l'avancement du programme d'excellence de la fonction publique vers la prestation de services de haute qualité, axés sur le client et les résultats, tout en assurant la gestion efficace et efficiente des fonds publics.

[30] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100027498/1100100027499.

[31] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100027507/1100100027508.

Amélioration et transformation des services — Afin d'améliorer et de transformer les services internes en 2013–2014, le Ministère prendra les mesures suivantes :

- Continuer d'améliorer la gestion des paiements de transfert.
- Restructurer la fonction des services ministériels dans le Ministère par l'intermédiaire de la mise en œuvre d'unités centralisées responsables des acquisitions, de la technologie de l'information, des ressources humaines et des finances (par ex., finaliser le regroupement des services de paye au centre d'expertise centralisé à Miramichi; poursuivre la mise en œuvre de la transition à Services partagés Canada.).
- Faire progresser l'efficacité par rapport au coût et la normalisation des processus d'affaires en poursuivant la mise en œuvre du processus opérationnel commun des ressources humaines.
- Élaborer une stratégie ministérielle pluriannuelle de gestion des locaux en vue de la mise en œuvre des transformations du milieu de travail 2.0 pour un espace de travail numérique.
- Continuer de participer à la modernisation des ressources humaines et à l'appuyer et mettre en œuvre la stratégie de gestion de l'effectif en fonction de l'évolution du milieu de travail afin de conserver les compétences adéquates dont aura besoin la fonction publique de demain.
- Mettre en œuvre les projets clés en vue du passage à une architecture d'entreprise pour contribuer à trois domaines stratégiques : gestion améliorée de la gestion de l'information et de la technologie; gestion de l'information d'entreprise et gestion des portefeuilles de projets.
- Gérer les litiges avec efficacité et efficience en fonction des intérêts d'AADNC et de ses partenaires en mettant l'accent sur l'atténuation des risques juridiques, financiers et organisationnels pour la Couronne.

Contribuer à l'avancement du programme d'excellence — Afin de contribuer à l'avancement d'une culture et d'un environnement de haut rendement, en 2013–2014, AADNC prendra les mesures suivantes :

- Élargir et approfondir l'incidence de la gestion financière stratégique et assurer que le Ministère évalue et gère les risques et respecte les pouvoirs ministériels en fonction de contrôles efficaces.
- Maintenir le recrutement des compétences et des talents appropriés tout en s'assurant de renforcer l'environnement d'apprentissage et s'assurer que les employés acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour satisfaire les besoins organisationnels actuels et futurs.
- Poursuivre la mise en œuvre du Code de valeurs et d'éthique d'AADNC qui intègre le Code de valeurs et d'éthique pour la fonction publique en mobilisant les employés de façon innovatrice.
- Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de mieux-être au travail.
- Faire progresser le programme de la gestion axée sur les résultats au moyen d'améliorations continues en fonction de la planification, de la réalisation de recherches, de la mesure du rendement, de la réalisation de bilans, de l'ajustement des plans en conséquence et de la reddition de comptes.
- Entreprendre une recherche ciblée dans des domaines de priorité, notamment une analyse fondamentale continue des fluctuations démographiques et du bien-être des Autochtones, de l'éducation et de l'employabilité, des jeunes, du contexte urbain et de la gouvernance autochtones, en collaboration avec des partenaires clés.
- Mettre en œuvre un plan de vérification triennal fondé sur le risque et un plan d'évaluation quinquennal et réaliser des évaluations complètes des risques afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources humaines et financières ainsi que la pertinence, l'efficacité et l'efficience des programmes et des services d'AADNC.
- Faire progresser les initiatives conçues pour promouvoir l'utilisation des conclusions des évaluations dans les politiques, la conception et la gestion des programmes.

Contribution d'AADNC à la Stratégie fédérale de développement durable

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada participe à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et contribue aux cibles d'écologisation des opérations gouvernementales par l'intermédiaire de son programme de services internes. Le Ministère contribue aux cibles suivantes du Thème IV de la SFDD :

- Bâtiments durables
- Émission de gaz à effets de serre
- Équipements électroniques et électriques excédentaires
- Réduction des unités d'impression
- Réduction de la consommation interne de papier
- Réunions écologiques
- Achats écologiques

Pour plus de détails sur les activités d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada à l'appui des activités d'écologisation des opérations gouvernementales, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1358878954935/1358879047482.

Commission canadienne des affaires polaires

Résultat stratégique : Accroître le savoir polaire canadien

Programme : Gestion du savoir et communication

Description

La Commission canadienne des affaires polaires est l'institution nationale responsable de la notoriété et de l'approfondissement des connaissances sur les régions polaires. La Commission maintient et développe des réseaux de connaissances actifs, synthétise les connaissances sur les régions polaires en vue d'y déceler des occasions, des problèmes et des tendances, et communique les connaissances sur ces régions.

Ce résultat stratégique met en place les conditions nécessaires à l'acquisition par le Canada d'une vaste gamme d'information qui inspirera l'élaboration de politiques et de programmes de recherche efficaces dans les régions polaires et qui permettra au Canada de maintenir sa réputation de chef de file parmi les nations polaires.

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
2,1	2,1	2,1	2,1

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
7,5	7,5	7,5

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles
La Commission aide le Canada à assumer pleinement sa place en tant que nation polaire	Maintien et amélioration des réseaux de connaissances polaires	Le contenu des connaissances du site Web de la Commission est à jour et accessible
	Publication de la synthèse et des analyses sur les enjeux prioritaires dans le Nord	Publication d'une analyse majeure par année
	Renforcement des canaux de communication visant à disséminer les connaissances en matière polaire aux Canadiens	Le nombre de téléchargements de produits de communication de la Commission canadienne des affaires polaires a doublé

Faits saillants de la planification

Pour atteindre le résultat attendu — **La Commission aide le Canada à assumer pleinement sa place en tant que nation polaire** — la Commission remplira son mandat législatif en poursuivant la mise en œuvre de son plan stratégique triennal (2012–2015). Un des éléments de ce plan vise à informer et à inspirer une nouvelle génération à poursuivre les activités croissantes du Canada dans le domaine des affaires polaires.

Les principales priorités de la Commission pour les deux prochaines années porteront sur l'activation et la constitution des réseaux visant la découverte et le regroupement des connaissances polaires; la synthèse des connaissances polaires afin de saisir les différentes possibilités, enjeux et tendances et la communication efficace des connaissances polaires et de leur synthèse.

En 2013–2014, la Commission concentrera ses efforts sur les activités suivantes :

- Grâce au nouveau bureau de la Commission canadienne des affaires polaires dans le Nord, renforcer le réseau de connaissances du Nord et promouvoir l'engagement des résidants du Nord.
- Organiser et coordonner les discussions avec les intervenants et les décideurs afin de contribuer à favoriser l'utilisation des connaissances polaires pour assurer l'avancement des programmes et des politiques au bénéfice des résidants du Nord et des Canadiens.
- Continuer de faire valoir le leadership et la coordination du réseau de chercheurs du Nord au Canada pour améliorer l'efficacité des infrastructures de recherche dans le Nord.
- Assumer des fonctions de secrétariat et un rôle de coordination pour le Groupe de travail spécial canadien qui appuie l'engagement du Canada à l'égard de l'initiative internationale des réseaux d'observation et d'évaluation de l'Arctique afin d'améliorer les activités d'observation à l'échelle de l'Arctique au moyen de partenariats, de synergies et de partage des données et de l'information.
- Favoriser la coordination et la collaboration en matière de recherche sur l'Arctique et l'Antarctique en participant au Comité international des sciences dans l'Arctique et au Comité scientifique pour les recherches antarctiques. Mettre en place un comité consultatif technique pour renseigner la Commission sur des questions ayant trait aux connaissances et aux recherches sur les régions polaires.
- Entamer l'administration du Programme de formation scientifique dans le Nord[32] qui appuie et encourage la génération montante de chercheurs du Nord.
- Élaborer et offrir un atelier annuel qui réunit une variété d'experts afin de pouvoir utiliser les données de recherche aux fins de l'élaboration de politiques (« Connaissances en action ») au profit des résidants du Nord.
- Continuer de communiquer les connaissances polaires aux Canadiens par l'intermédiaire de l'internet et d'autres médias pertinents, du Réseau canadien d'information polaire et des ateliers.
- Décerner annuellement le Prix de la recherche scientifique sur le Nord afin de reconnaître et souligner l'excellence en matière de recherches sur le Nord et contribuer à la promotion de cette excellence et de ses répercussions sur les résidants du Nord et tous les Canadiens.
- Continuer de renforcer les relations de la Commission avec son homologue américain, la *U.S. Arctic Research Commission*, en développant et en mettant en œuvre des activités et projets conjoints dans les secteurs prioritaires pour le Nord.

Programme : Services internes

Ressources financières (en millions de dollars)			
Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016
0,5	0,5	0,5	0,5

Ressources humaines (ETP)		
2013-2014	2014-2015	2015-2016
1,5	1,5	1,5

[32] Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'adresse http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100037313/1100100037320.

Principales données financières

Les principales données financières des états financiers prospectifs ont pour but d'offrir un aperçu général des opérations financières d'AADNC. Ils sont fondés sur les prévisions établies sur les plans et priorités du ministère décrit dans le présent Rapport sur les plans et les priorités. Les résultats réels des deux exercices varieront par rapport aux prévisions financières présentées.

État condensé des résultats et de la situation financière nette ministérielle prospectif (non vérifié)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014 (en millions de dollars)

	Variation $	Prévus 2013-2014	Résultats estimatifs 2012-2013
Total des charges	-740	7 113	7 853
Total des revenus	0,1	0,8	0,7
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	-741	7 112	7 853
Situation financière nette ministérielle	813	-12 385	-13 198

Charges

Les charges totales prévues pour 2013–2014 sont de 7 113 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 740 millions de dollars par rapport aux 7 853 millions de dollars de l'exercice précédent. Les paiements de transfert, dont bénéficient la majorité des peuples et des organisations autochtones, totalisent 6 248 millions de dollars ou 87,8 pour cent du total des charges. Les autres charges importantes comprennent le montant adjugé par la Cour et les autres règlements totalisant 543 millions de dollars (7,6 pour cent) et les autres dépenses totalisant 322 millions de dollars (4,6 pour cent).

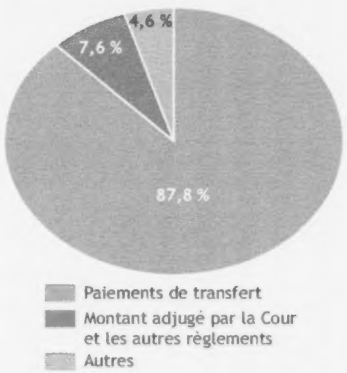

Revenus

Le total des revenus prévus pour 2013–2014 est de 0,8 million de dollars, ce qui représente une augmentation de 0.1 million de dollars par rapport au 0,7 million de dollars de l'exercice précédent. Les revenus provenant des prestations de services financiers et administratifs représentent 100 pour cent des revenus totaux.

Changements importants

Le montant total prévu en 2013–2014 pour les charges est affecté par l'estimation d'une diminution de la réserve pour les réclamations et litiges et les passifs environnementaux. Aucune nouvelle réclamation, nouveau litige ou nouveau passif environnemental n'a pu être raisonnablement prévu ou quantifié, donc ils ont été exclus de la prévision.

État de la situation financière prospectif (non vérifié)
au 31 mars 2014 (en millions de dollars)

	Variation $	Prévus 2013-2014	Résultats estimatifs 2012-2013
Total des passifs nets	-855	14 120	14 975
Total des actifs financiers nets	-63	1 617	1 680
Dette nette ministérielle	-794	12 502	13 296
Total des actifs non financiers	19	117	98
Situation financière nette ministérielle	813	-12 385	-13 198

Passif par Type

Le total des passifs nets prévus pour 2013–2014 s'élève à 14 120 millions de dollars, ce qui constitue une baisse de 855 millions de dollars par rapport aux 14 975 millions de dollars pour l'exercice précédent. Les provisions destinées aux revendications et aux litiges représentent l'élément le plus important du passif, soit 9 976 millions de dollars ou 70,7 pour cent du passif total. Parmi les autres éléments importants du passif, il y a les passifs environnementaux avec 2 176 millions de dollars (15,4 pour cent), les comptes en fiducie avec 980 millions de dollars (6,9 pour cent), les comptes créditeurs et charges à payer avec 507 millions de dollars (3,6 pour cent) et les revendications réglées qui s'élèvent à 349 millions de dollars (2,5 pour cent). Les autres passifs s'élèvent à 132 millions de dollars (0,9 pour cent).

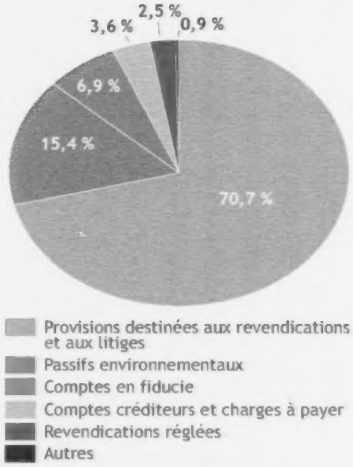

Actifs par Type

Les actifs financiers nets prévus pour 2013–2014 s'élèvent à 1 617 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 63 millions de dollars par rapport aux 1 680 millions de dollars de l'exercice précédent. Le Montant à recevoir du Trésor représente 96,8 pour cent des actifs financiers nets, ce qui totalise un montant de 1 565 millions de dollars et les Débiteurs et avances représentent 3,2 pour cent des actifs financiers nets avec 52 millions de dollars.

Les actifs non financiers prévus pour 2013–2014 est de 117 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 19 millions de dollars par rapport aux 98 millions de dollars de l'exercice précédent. Les immobilisations corporelles représentent 67,3 pour cent ou 79 millions de dollars du total des actifs non financiers, alors que les terres conservées pour le règlement futur de revendications représentent les 32,7 pour cent restants ou 38 millions de dollars.

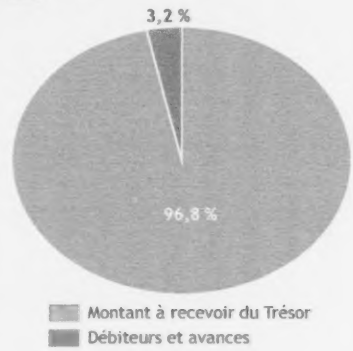

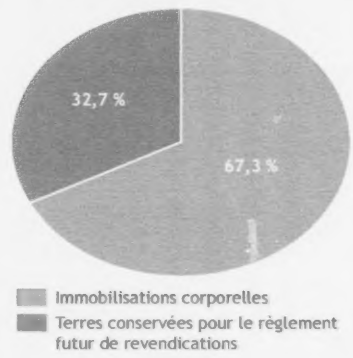

Changements importants

Le total des passifs prévu pour 2013–2014 est affecté par l'estimation d'une diminution de la réserve pour réclamations et litiges et les passifs environnementaux. Aucune nouvelle réclamation, nouveau litige ou nouveau passif environnemental n'ont pu être raisonnablement prévu ou quantifié, donc ils ont été exclus de la prévision.

Le total des actifs prévu pour 2013–2014 est affecté par l'estimation d'une diminution du Montant à recevoir du Trésor, en raison de la prévision de la baisse des créditeurs et charges à payer (les créditeurs à la fin de l'exercice).

États financiers prospectifs

Visitez le site web: http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1358796739689/1358801514208.

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2013–2014* est disponible sur le site web suivant http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1358878144010.

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Écologisation des opérations gouvernementales
- Initiatives horizontales
  - — Initiative de partenariats stratégiques pour le développement économique des Autochtones
  - — Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières Nations
  - — Convention de règlement relative aux pensionnats indiens — volet Soutien en santé
  - — Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain
- Vérifications internes et Évaluations à venir (trois prochains exercices)
- Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- Sommaire des dépenses en capital par activité de programme
- Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé Dépenses fiscales et évaluations (http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp). Les mesures fiscales présentées dans le rapport Dépenses fiscales et évaluations relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord
Gatineau (Québec)
Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0H4
Site Web : http://www.aadnc-aandc.gc.ca
Courriel : webmaster@aadnc-aandc.gc.ca

Distribution des publications et demandes de renseignements statistiques et généraux
Téléphone (sans frais) : 1 800 567-9604
Téléscripteur (sans frais) : 1 866 553-0554
Courriel : InfoPubs@aadnc-aandc.gc.ca

Bibliothèque ministérielle
Téléphone : 819-997-0811
Courriel : Reference@aadnc-aandc.gc.ca

Demandes provenant des médias (Communications)
Téléphone : 819-953-1160

Commission canadienne des affaires polaires
Édifice Constitution Square
360, rue Albert, pièce 1710
Ottawa (Ontario) K1R 7X7
Téléphone : 613-943-8605 ou (sans frais) 1888–POLAR01 (1 888 765-2701)
Site Web : http://www.polarcom.gc.ca

Information additionnelle

Pour une liste complète de la terminologie utilisée, ainsi que des descriptions des programmes et des projets mentionnés dans ce rapport, veuillez consulter le site web suivant http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1358879361384.